

LE MOT DU MAIRE

L'année dernière à la même époque, je disais que nous étions dans un contexte économique difficile avec une inflation qui met une partie de la population en difficulté. Malheureusement, nous ne voyons pas encore le bout du tunnel en cette fin d'année, de plus en plus de personnes se retrouvent dans la précarité et ont recours aux restaurants du cœur.

En plus de cette crise économique, des conflits éclatent régulièrement dans le monde et récemment au Proche-Orient entre Israël et la Palestine. Un climat anxiogène et d'insécurité règne sur notre pays comme on peut le voir chaque jour dans les médias. À cette tension internationale viennent s'ajouter les catastrophes naturelles notamment les inondations dans certaines régions où des familles ont tout perdu. Même si nous regardons ces guerres et autres catastrophes de loin, nous ne pouvons pas y être insensibles.

Revenons maintenant à l'activité de l'année qui vient de s'écouler, durant laquelle nous avons pu réaliser quelques travaux. Comme chaque année l'entretien de la voirie reste une priorité malgré une hausse importante des fournitures.

Un gravillonnage de la rue des Moines ainsi qu'une grille de récupération des eaux pluviales en cas d'orage ont été réalisés.

Une petite partie de la place Edgard Ponthus a également été gravillonnée afin de matérialiser prochainement l'arrêt de bus pour la sécurité des enfants. Coût de ces travaux 18 500 € TTC, dont 4500 € de subvention du conseil départemental.

Nous avons fait l'achat d'une herbière pour l'entretien des abords de nos routes: coût de cet achat 10 200 € TTC. Cet investissement nous permet de limiter l'utilisation de

l'épareuse, et de la tondeuse que nous avons finalement gardée et remise en état.

Pour 2024, quelques changements auront lieu concernant le ramassage des ordures ménagères. La communauté de communes a mis en place une tarification incitative, et a doté chaque foyer d'un bac noir pour les ordures ménagères et d'un jaune pour les emballages, papiers et revues. Ce nouveau système vous évitera des déplacements aux points d'apports volontaires.

Malgré un certain nombre de contestations bien au-delà de notre commune concernant le futur plan local d'urbanisme intercommunal, celui-ci devrait entrer en vigueur dès 2024; la carte communale deviendra alors obsolète. Les permis de construire continueront d'être instruits par le service Urbanisme de la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

Concernant les projets communaux, une discussion au sein du Conseil Municipal est engagée pour l'acquisition d'un terrain.

Je terminerai en remerciant les membres du conseil municipal pour leur participation et plus particulièrement mes adjoints qui répondent toujours présents, sans oublier [Gisèle](#) notre secrétaire et [Rodolphe](#) l'agent technique pour leur travail tout au long de l'année.

Merci aux associations et à tous les bénévoles qui font de leur mieux pour animer le village.

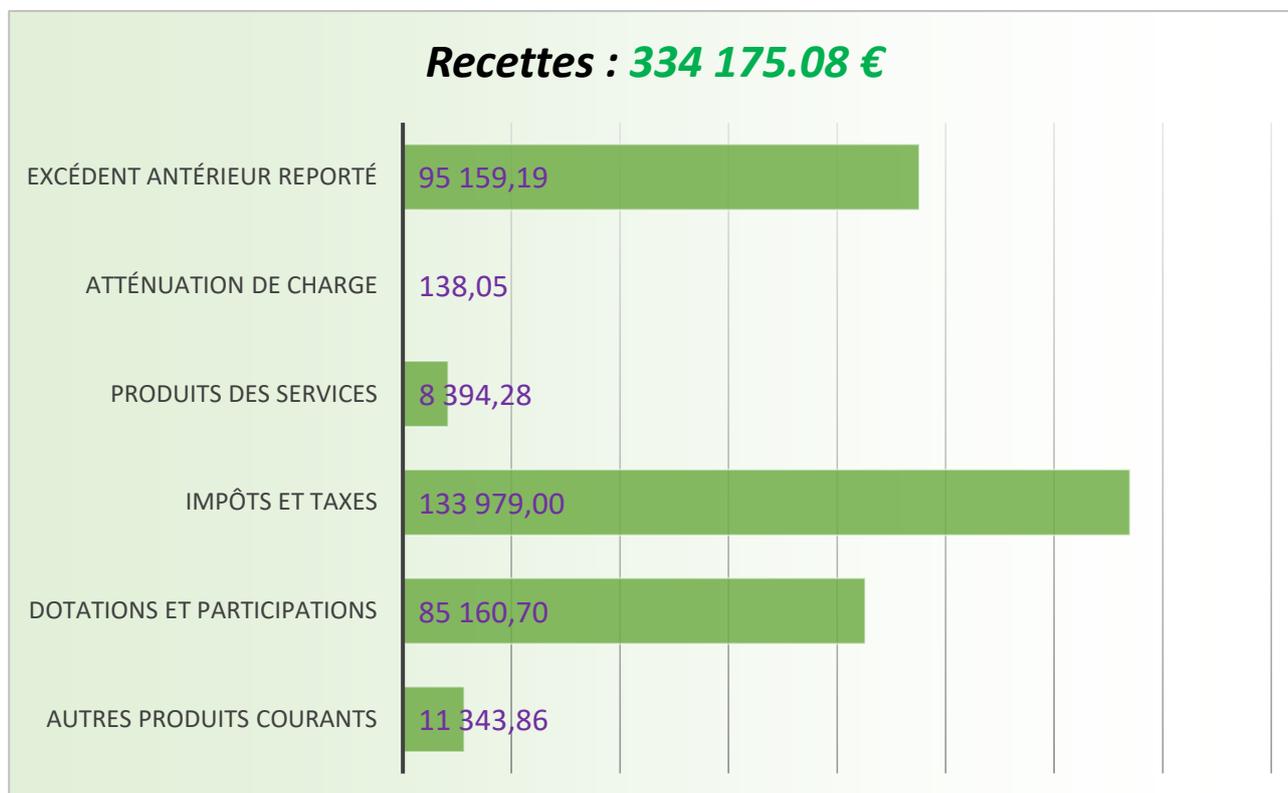
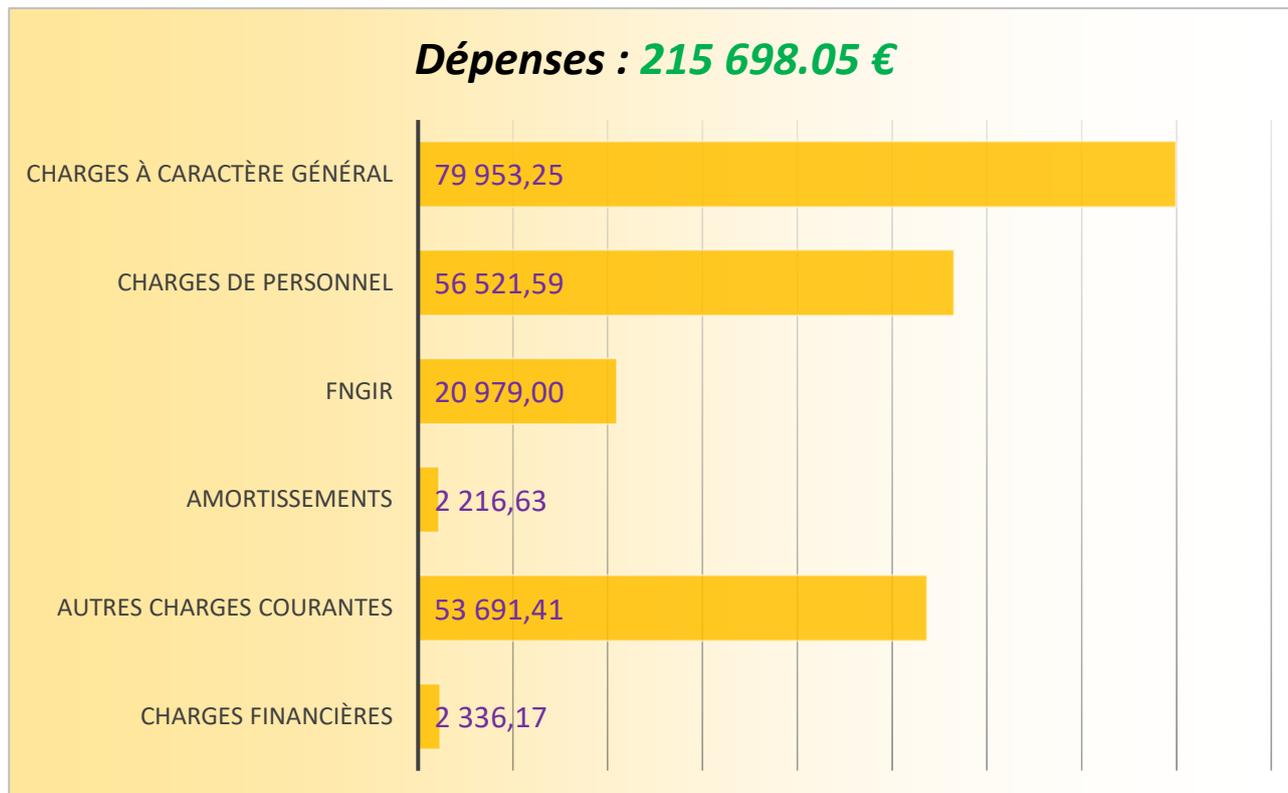
Permettez-moi d'avoir une pensée pour les personnes qui nous ont quittés et celles qui souffrent au quotidien.

Je vous donne rendez-vous le 6 janvier pour la cérémonie des vœux à la salle communale.

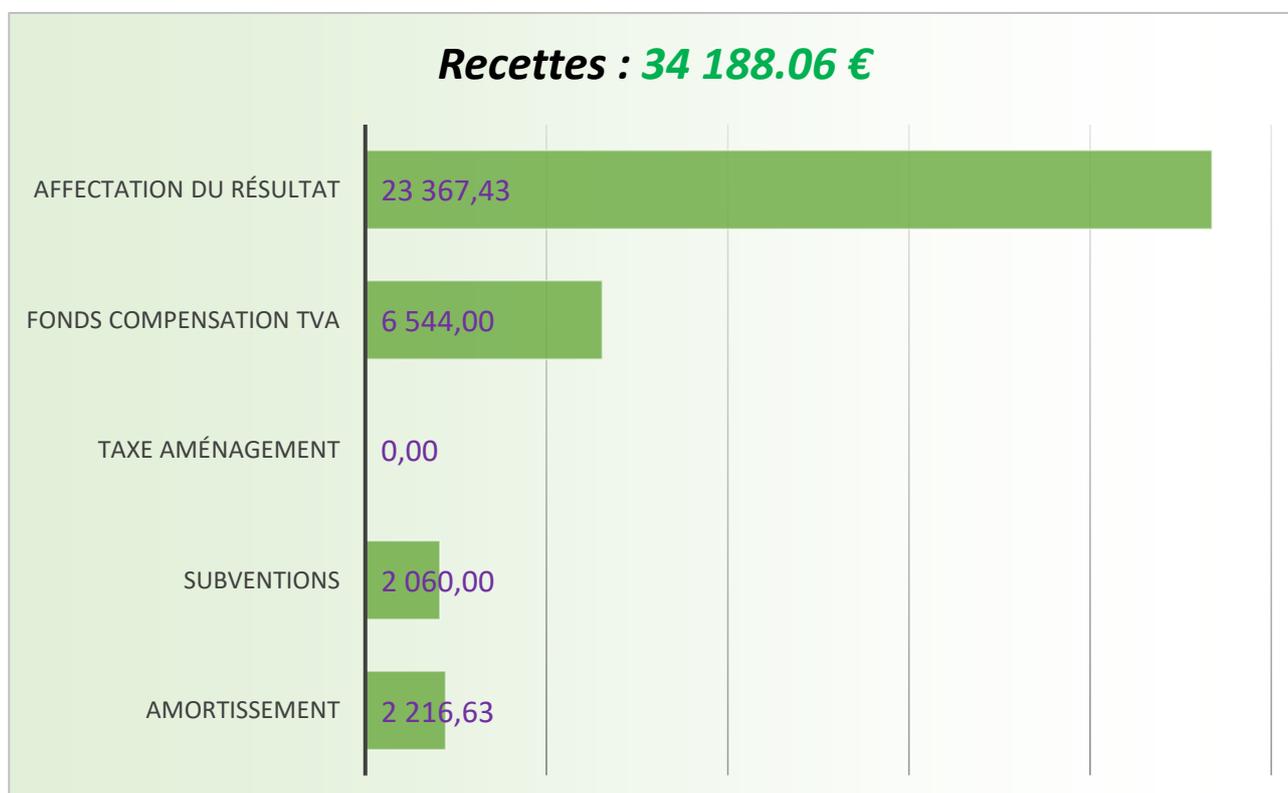
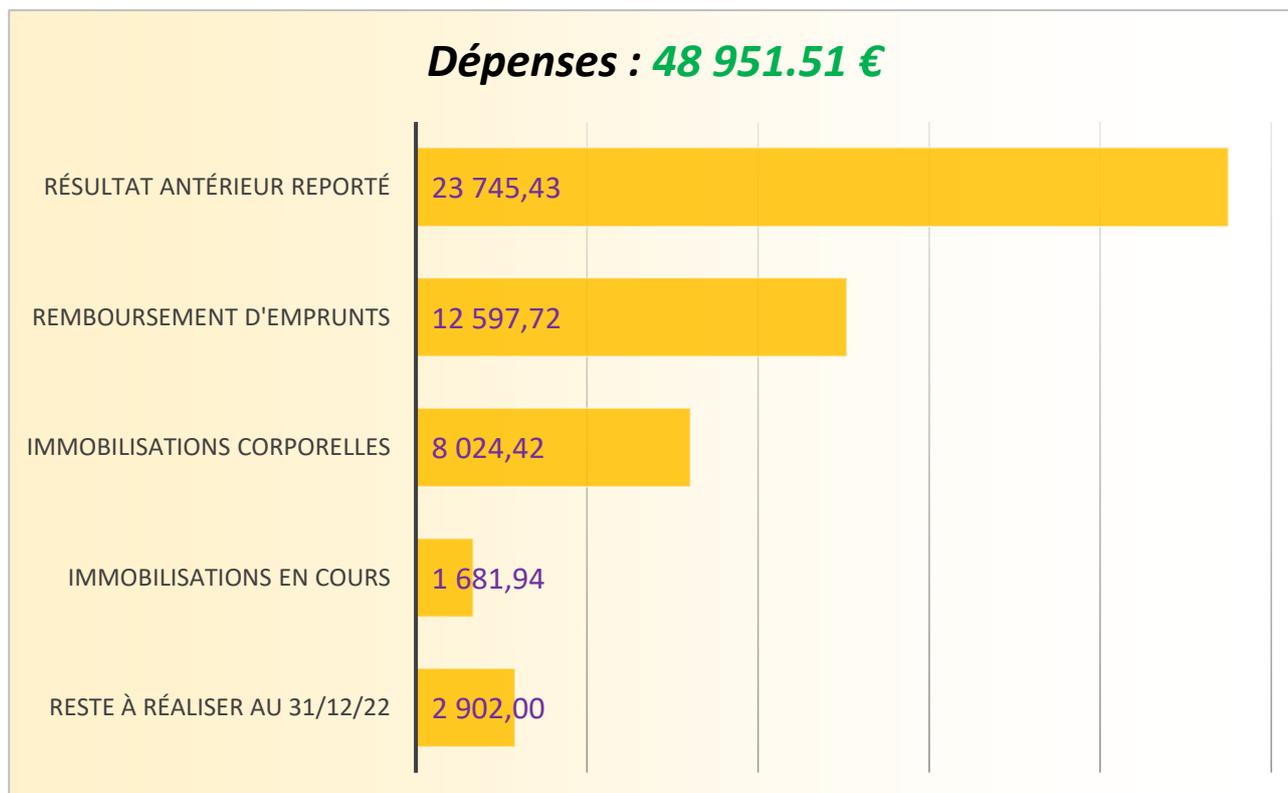
**Je vous souhaite à toutes et à tous
une bonne année 2024, santé et bonheur.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT



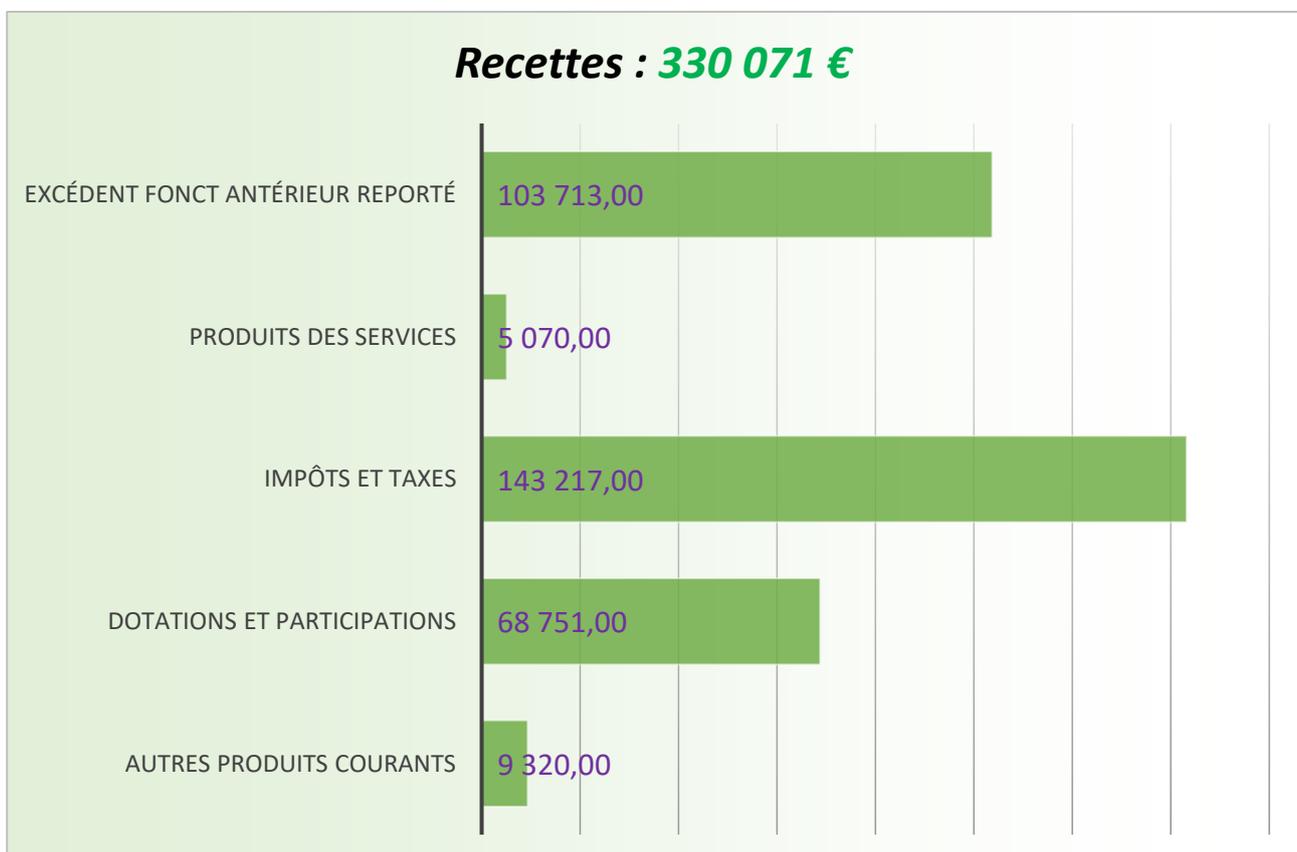
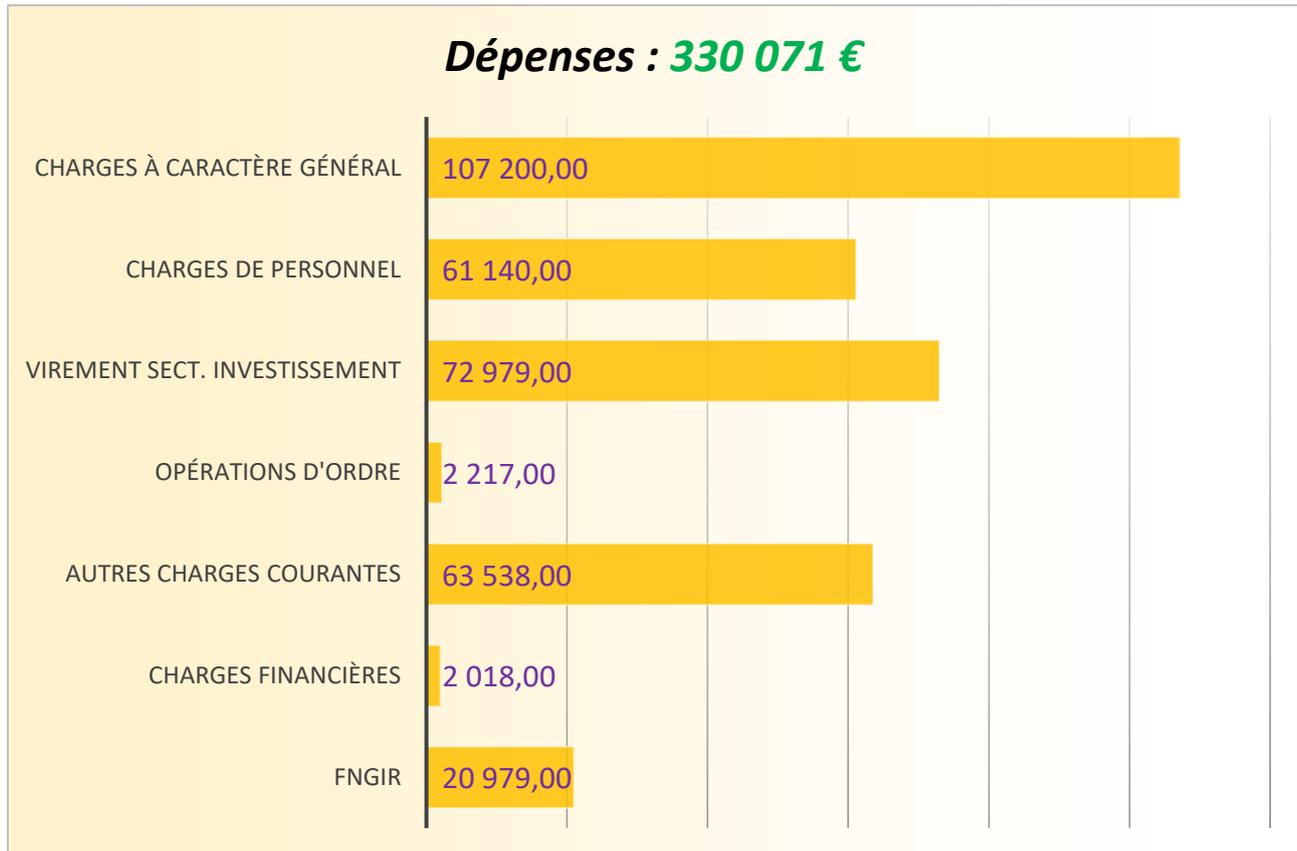
Excédent de fonctionnement : + 118 477.03 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022**INVESTISSEMENT**

Déficit d'investissement : - 14 763.45 €

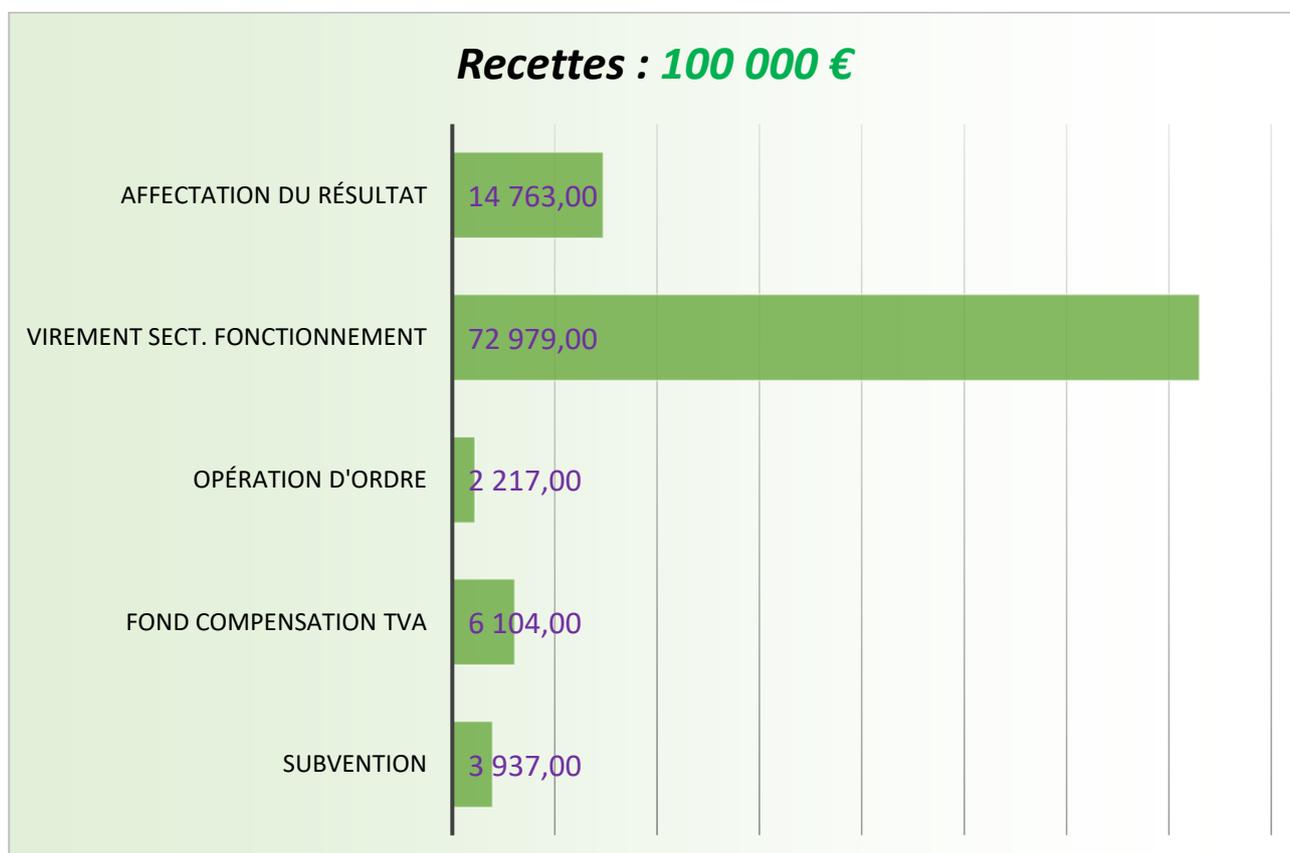
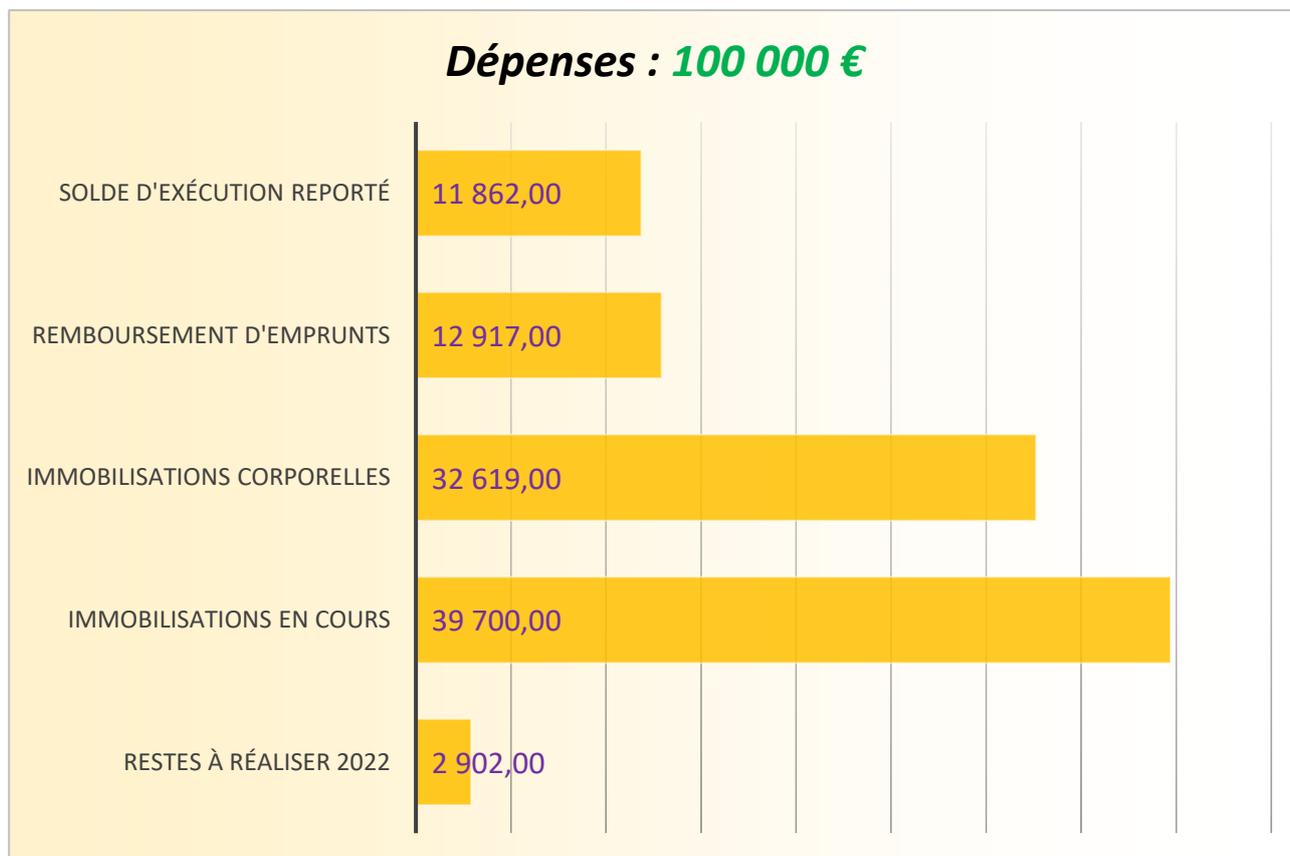
BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT



BUDGET PRIMITIF 2023

INVESTISSEMENT



SOUS LE REGARD DE MARIANNE

Principales décisions prises par vos élus en 2023.

Comme tous les ans, vos élus se sont régulièrement rassemblés lors des conseils municipaux afin de débattre de sujets divers. Ils ont également participé à de très nombreuses séances de travail au titre de diverses commissions et délégations : communauté de communes, syndicats...

BUDGET ET FINANCES 2022

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif et le budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

- **Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2022. Le Conseil Municipal prend connaissance des écritures réalisées et des résultats de l'exercice 2022. Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 477,03 € et un déficit d'investissement de 11 861,45 €. Le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont approuvés à l'unanimité.

- **Affectation de résultats**

Compte tenu des restes à réaliser, soit 2 902 € en dépenses, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants au budget 2023 :

11 861,45 € au compte 001 « déficits d'investissement reportés »

14 763,45 € en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement)

103 713,58 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés »

- **Adoption du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2023. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget 2023, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget communal primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 330 071,00 €

- Section investissement : 100 000,00 €

- **Vote du taux des taxes locales**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

Taxe foncière (bâti) 33,33 %

Taxe foncière (non bâti) 37,16 %

Taxe d'habitation 16,33 %.

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

- **Demande de subventions pour travaux entretien voirie**

Les travaux de voirie peuvent être subventionnés par le Département dans le cadre de l'appel à projet 2023.

Le devis de l'entreprise GUINOT a été retenue pour 19 684,92€ HT (23 621,91€TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du département dans le cadre de l'appel à projet 2023 pour un coût estimé à 19 684,92€ HT ainsi que toute autre aide susceptible de participer au financement de ces travaux.

- **Approbation de la modification des statuts du SYDESL**

En date du 15 décembre 2022, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique.

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres.

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts du SYDESL.

- **Révision des tarifs de location de la salle communale « Le Club »**

TARIFS	Habitants communes		Habitants hors communes	
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 jour	80,00 €	95,00 €	150,00 €	175,00 €
2 jours	120,00 €	135,00 €	200,00 €	215,00 €
Apéritif	50,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €

Le chauffage est compris dans le prix de location ainsi que la vaisselle.

Une caution de 1 000,00 € sera demandée pour tous les utilisateurs, sauf pour les associations cruzilloises, et sera restituée après l'état des lieux sortant et vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

La période d'été est fixée du 1^{er} mai au 30 septembre et celle d'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril.

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

Un appareil limitateur de la musique (et du bruit) sera installé prochainement dans la salle pour éviter les nuisances sonores « tardives ».

Un devis pour rééquiper la salle en casseroles et plats sera fait rapidement.

- **Aides aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie**

Les collectivités peuvent verser des aides en faveur des victimes du séisme qui a eu lieu en Turquie et Syrie le 6 février 2023.

La majorité des personnes présentes estime que c'est la décision de chacun de faire un don ou pas aux victimes de ce séisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix pour et 7 voix contre, ne donne pas suite à cette demande.

- **Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par le département sollicitant la commune à verser une participation (0,35€ par habitant) pour soutenir le FSL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à cette demande.

- **Modification du temps de travail du poste secrétariat**

Le Maire rappelle que le poste secrétariat avait été créé à raison de 20h00 hebdomadaires.

Considérant la demande de l'agent en poste de diminuer de 2 heures par semaine son temps de travail, que la modification du temps de travail est égale à 10% de la durée initiale de l'emploi et que l'agent ne perd pas le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 18h00 hebdomadaires le poste secrétariat à compter du 1^{er} mai 2023.

- **Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier. La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- autorise le Maire à signer un marché avec un opérateur de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur
- autorise l'acquisition d'un certificat d'authentification Référentiel Général de Sécurité.
- autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Saône-et-Loire

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

- **Adhésion au GIP Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)**

Pour accompagner la collectivité dans la dématérialisation de la télétransmission de ses actes budgétaires et réglementaires en préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate-forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics et désigne RATTEZ Karine, en tant que représentante titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et THURISSET Alexandre, en tant que membre suppléant.

L'adhésion prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2023

- **Révision des tarifs des concessions du cimetière**

Les tarifs des concessions n'ayant pas été réévalués depuis 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, supprime les concessions perpétuelles et fixe les nouveaux tarifs des concessions, à compter du 1^{er} juillet 2023, comme suit :

Concession pour un emplacement de 2m² :

30 ans renouvelable : 300 €

50 ans renouvelable : 500 €

Concession pour un emplacement d'1m² pour l'installation d'une cavurne

30 ans renouvelable : 200 €

50 ans renouvelable : 300 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : gratuite

La plaque d'identité restant à la charge du concessionnaire devra respecter les dimensions suivantes : 170mn x 70mn

- **Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône-et-Loire**

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les référents déontologues pour les élus proposés par le centre de gestion de Saône-et-Loire, adopte la « charte de l' élu local » et confie au CDG 71 la mission d'assistance et de conseil.

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

- **Transfert d'un bien sectionnal**

Un courrier venant de la préfecture nous demande de prendre une délibération pour basculer les biens sectionaux en biens communaux soit 104 hectares situés à Sagy et 72 hectares à Cruzille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à signer les conventions permettant le passage des biens sectionaux en biens communaux.

- **Remboursement d'une amende de 200 € suite infraction à la police de l'eau**

Une amende d'un montant de 200 € a été réglée par l'agent technique le 30 mai 2023, suite à une infraction à la police de l'eau commise le 1^{er} mars 2023 à la station d'épuration de la commune. Le Maire propose au Conseil de rembourser cette amende à l'agent, qui accepte à l'unanimité des membres présents.

- **ONF : coupes de bois 2024**

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes réglées) les parcelles 12, 13 et V.

- **Tarif des affouages**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour maintenir le montant de la taxe d'affouage 2023/2024 à 50 €. Monsieur le Maire précise que les affouages 2024 se feront une nouvelle fois « Aux Tessonnières ».

- **Demande du fonds de concours en fonctionnement à la Communauté de communes**

La Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la ComCom pour l'aider à financer le fonctionnement de ses équipements de chauffage des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournaigeois pour participer au frais de fonctionnement de ses dépenses de chauffage des bâtiments communaux, à hauteur de 3 140,00 €.

- **Aide aux victimes du tremblement de terre au Maroc**

Les collectivités peuvent verser des aides en faveur des victimes du séisme qui a eu lieu au Maroc le 8 septembre 2023.

La majorité des personnes présentes estime que c'est la décision de chacun de faire un don ou pas aux victimes de ce séisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 2 abstentions, ne donne pas suite à cette demande.

- **Avis sur le RPQS Eau**

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau 2022 du Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais. Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

- [Avis sur le RPQS Assainissement](#)

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022 du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple à la carte du Mâconnais.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport. Ces 2 rapports sont en mairie et mis à disposition du public.

INFORMATIONS DIVERSES

○ Le recensement est terminé et s'est bien passé. Mme Bénédicte BONNARD remercie les habitants pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi que la commune pour la mission qui lui a permis de faire connaissance avec de nombreuses personnes. La commune compte 264 habitants (un de plus que le précédent recensement).

○ L'achat d'une herbière va être budgétisé pour compléter le travail de l'ancienne tondeuse remise en état par Rodolphe MEUNIER.

○ Une demande d'enfouissement des lignes rue du silence a été demandée par la commune auprès du SYDESL.

○ Une demande de fonds de concours sera posée en 2024 pour des projets dont les études sont à faire : réaménagement de la place Ponthus, réhabilitation de l'ancien logement de fonction , remplacement du chauffage des bâtiments de la mairie et de la micro crèche.

○ Armelle CHAPUIS informe le Conseil Municipal que les actions menées depuis décembre dernier se sont bien passées (marché de Noël, vœux du Maire, distribution des bulletins, apport des colis et bons d'achat de Noël à nos seniors). Elle remercie les personnes qui ont participé à la collecte de produits alimentaires et autres au profit de ESP (économie-solidarité-partage) de Tournus.

○ Thomas RATTEZ annonce une rencontre avec le garde de l'O.N.F pour mieux connaître le devenir des bois sectionaux et le plan de gestion des forêts.

○ PLUi: l'enquête publique est terminée ; 4 réclamations pour Cruzille ont été faites auprès du commissaire enquêteur. Une réponse quant à la légitimité de ces réclamations a été demandée à la commune par la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissances des remarques du Conseil Municipal, un courrier sera rédigé par monsieur le Maire et envoyé à la Communauté de Communes.

○ La lagune sera curée prochainement (pour un meilleur accès), l'entrée devra être élargie avec l'accord de Mme Michelle Colin.

○ Le rotor du broyeur à buissons a été changé (3 500 € à prévoir sur le budget 2024).

○ Sur l'aire de jeu, la maisonnette d'escalade a été remplacée par la Communauté de Communes (C.C.M.T).

○ L'appli "panneapocket", à télécharger sur les téléphones, est effective. Cette application permet aux habitants de consulter facilement des informations concernant la commune.

SOUS LE REGARD DE MARIANNE

- PLUi : l'enquête publique est terminée ; les personnes qui ont fait des réclamations auprès du commissaire enquêteur devraient recevoir personnellement une réponse à leur demande.
- Thomas Rattez signale que la commune pourrait vendre du bois en bois d'œuvre. Les travaux seraient faits soit par la commune soit par une entreprise proposée par l'ONF.
- La 40ème édition de la Tournuscimes a eu lieu le dimanche 15 octobre 2023.
- Le SYDESL a envoyé un courrier pour que la commune puisse bénéficier d'une subvention sur fonds vert pour changer des lampes vieilles de plus de 25 ans. 8 lampes sont concernées : 5 sur la place des tilleuls, 3 sur le parking HLM. 35% du coût total resterait à la charge de la commune. Le Conseil Municipal opérerait pour le modèle "ORIENTIS". Un devis sera demandé.
- À la demande de la Communauté de Communes, le camion de ramassage des ordures ménagères ne passe plus rue du silence : des voitures étant garées dans cette rue déjà très étroite. Les points de ramassage se situent maintenant, soit place Ponthus, soit rue de collonge. Les riverains ont été prévenus par courrier dès le 5 septembre.
- Cimetière : la commune envisage de procéder au relevage des tombes classées à l'état d'abandon, le long de l'allée centrale. La procédure initiale étant devenue caduque, une nouvelle prospection devra être engagée. Des conseils seront pris auprès de l'entreprise D'ALASCIO.
- Suite à une proposition de vente d'un terrain à proximité de la salle, une entrevue a été organisée avec Gérard CHAMBARD pour discuter des propositions possibles.
- Village d'avenir : un dossier a été transmis par J.F FARENC pour que Cruzille adhère à ce projet. Refus de la commune après lecture des documents envoyés.
- Le Conseil est allé fêter les 100 ans de Mme Anne BONVILAIN à l'EHPAD de Flacé le 13 octobre.
- Thomas BILLOT démissionnaire est remplacé par Bernard MOINE en tant que suppléant au SIVOM.
- Ménage: la mairie était à la recherche d'une personne pour entretenir les locaux. Un poste sera créé. Natacha GABRY devrait être embauchée pour 3 heures de ménage par semaine les vendredi après-midi (horaire à adapter selon les besoins).
- Le rallye des vins passera dans la commune en 2024.
- L'arrêt de bus pour le lycée Gabriel VOISIN a été déplacé place PONTTHUS.
- Voirie : pour des travaux sur la "rue des moines" à Sagy, l'entreprise GUINOT présente un devis de 12 563,47 € TTC, à cela s'ajoute le prix d'une grille à créer pour un montant de 4 903 €. Les travaux ont été effectués courant décembre.
- Le repas des aînés s'est déroulé au restaurant du golf de la Salle sous une météo estivale.
- La commission communication s'est réunie fin octobre pour préparer le bulletin 2023.
- Une demande a été faite afin que l'éclairage de la rue du silence soit amélioré par la pose d'une lampe solaire.

COMMISSIONS COMMUNALES

- Le maire Gilles CHARPY est président de droit de toutes les commissions.
- **Les responsables de commissions sont notés en gras.**
- Les membres du conseil municipal sont notés en mauve.
- Les personnes ressources sont notées en bleu.

- ☐ **VOIRIE – ÉROSION** : **Bernard MOINE** - Thibaut GUILLEMAUD - Karine RATTEZ
Jean-Philippe ROSE - Alexandre THURISSET - Didier THURISSET
- ☐ **BÂTIMENTS – CIMETIÈRE** : **Thibaut GUILLEMAUD** - Karine RATTEZ - Cédric CRÉMONA
Armelle CHAPUIS - Marine NASSIR
- ☐ **IMPOTS DIRECTS** : Armelle CHAPUIS – Bernard MOINE - Cédric CREMONA - GUYON Jean
CORNILLON Claire - TARDY Danielle
- ☐ **ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE ET FLEURISSEMENT** : **Karine RATTEZ** - Armelle CHAPUIS
Cédric CREMONA - Jean-Philippe ROSE - Corinne CHARPY-PUGET - Claude RENARD - Carole
BERTAUD et Christophe POINT - Myriam THURISSET - Claire CORNILLON - Yvette et Alain
GUILLEMAUD - Danielle TARDY - Mamal NASSIR
- ☐ **BOIS ET AFFOUAGES** : **Thomas RATTEZ** - Alexandre THURISSET – Bernard MOINE
Chemins : Cédric CRÉMONA - Bénédicte BONNARD
- ☐ **CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE** : **Thomas RATTEZ** - Camille PRAT – Maxime RENARD
Gérard CHAMBARD – Christophe POINT
- ☐ **COMMUNICATION** : Cédric CREMONA - Armelle CHAPUIS - Marine NASSIR
Bénédicte BONNARD - Guy CHAPUIS - Claire CORNILLON
- ☐ **RELATION AVEC L'ECOLE** : Jean Philippe ROSE - Armelle CHAPUIS - Marine NASSIR
- ☐ **ÉVÉNEMENTS** : Armelle CHAPUIS - Thibaut GUILLEMAUD - Marine NASSIR
Jean-Philippe ROSE – Alexandre THURISSET - Karine RATTEZ (amicale laïque)
Thomas RATTEZ (marché Noël) – Cédric CRÉMONA (jeunes) - Colette MOINE
Linda SÈVE-ROSE - Camille PRAT– Claire CORNILLON
- ☐ **ACTION SOCIALE (CCAS)** : Armelle CHAPUIS - Marine NASSIR - Christiane BAGUET
Bénédicte BONNARD – Claire CORNILLON – Marie-Jeanne DEDIENNE – Monique LESSELLE
Mamal NASSIR

Les commissions sont ouvertes à toute personne intéressée. Il suffit d'en faire la demande à la mairie ou au responsable de commission.

ÉTAT CIVIL 2023

DÉCÈS

21 février Denise CAVÉ née COTE, décédée à l'âge de 63 ans, cendres dispersées à Cruzille

23 avril Alain GUILLOT, décédé à l'âge de 76 ans, inhumé à Cruzille

NAISSANCES

20 Mars

Pablo COUTINHO
Charlyne CHRISTOPHE
Romain COUTINHO



19 Juillet

Adriel THURISSET-BOUGET

Charlène BOUGET

Alexandre THURISSET

MARIAGE

19 Mai

Marie-Claire JOURDAN

Claude RIPPE



P.A.C.S

14 septembre

Baptiste TERRIER

Anaïs POYET



BAPTÊME RÉPUBLICAIN

1er juillet

Nathan BERNARDON

Marraine Amélie MASSU - Parrain Estéban BARRACO

Fils de Jonathan BERNARDON et de Fanny RACCURT

SOUVENONS-NOUS

Denise CAVÉ-COTE



"Denise COTE de son nom de jeune fille, était originaire du Jura.

Elle est née le 8 Février 1960 à Annoire. Issue d'une famille nombreuse, elle a passé sa jeunesse à St Germain-les-Buxy, en Saône-et-Loire où son père était ouvrier agricole et sa mère s'occupait des 11 enfants de la famille.

Son père est décédé après la naissance du dernier enfant, ses deux sœurs se sont mariées, et c'est donc Denise qui, soutien de famille par nécessité, s'est occupée, dès l'âge de 15 ans, des frères qui restaient encore à la maison. De ce fait elle n'a jamais vraiment pu aller à l'école.

C'est lors d'un concours de boules à Buxy que j'ai rencontré Denise. Elle avait alors 33 ans, et elle ne savait ni lire, ni écrire. Elle ne sortait pratiquement jamais de chez elle, trop occupée, sorte de bonniche de ses 5 frères, tous vieux garçons.

C'est donc moi, Gilbert, qui découvrant sa détresse, vais l'aider à sortir de ses conditions de vie très dures, de cet « enfer ». Et en plus c'est moi, qui vais lui apprendre à lire et à écrire !

Cela va souder notre couple et nous ouvrir 30 ans de bonheur bien mérité. On s'est marié le 21 mai 2004 alors qu'on vivait ensemble depuis 1993, on n'aura pas d'enfants tous les 2, elle n'en voulait pas, et moi, j'en avais déjà d'anciens mariages.

Quand j'ai pris ma retraite, en 2013, on est venu s'installer à Cruzille où on a pu mener une vie tranquille parce qu'on s'y sentait bien.

Denise dévorait des quantités de livres, comme si elle avait voulu rattraper son retard.

Elle aimait écouter de la musique de variété, recopier des recettes de cuisine, faire du crochet, heureuse...même si je n'étais pas toujours un mari facile, mais j'ai toujours veillé à ce qu'il ne lui manque rien.

Elle faisait partie du club de gymnastique de Cruzille et, comme ça, elle a pu rencontrer d'autres personnes.

Le 21 février 2023, Denise a été victime d'un cancer foudroyant. Elle avait 63 ans. "

" Tu es toujours dans mon cœur, ma puce tu es dans mes rêves.

Je ne suis pas encore prêt d'oublier ton absence ! "

Gilbert Cavé

SOUVENONS-NOUS

Alain GUILLOT



« Le printemps 2023 a été particulièrement douloureux avec la perte soudaine de notre père Alain Guillot.

Il a été plus qu'un père au vu de son parcours, têtu parfois, obstiné souvent.

Il y a bien sûr tous mes souvenirs d'enfance qui se bousculent avec la vie de village.

La compagnie des pompiers bénévoles de Cruzille fut une belle aventure humaine. Entre la manœuvre du dimanche qui finissait chez « la Valentine », le dernier café du village en face de la mairie. Valentine avait 80 ans et son Orangina aussi !

La grande aventure de l'école de Cruzille et son instituteur Michel Charconnet, pas terrible en pédagogie mais excellent pour l'histoire et les sons et lumières que nous avons faits plusieurs années. Avec Jean Paul Rullière, ils ont su fédérer tous les parents d'élèves. Pas sûr que l'on puisse le refaire aujourd'hui !

Mon père Alain était redevenu un grand enfant, à construire des canons, des armures, des cabanes à brûler à chaque représentation .

C'était pour nous tous un peu comme la guerre des boutons et en tout cas ça nous a donné pour beaucoup dans le village le goût pour le théâtre, le cinéma, la créativité ! Finalement ce fut une bonne école.

Et puis bien sûr, il faut souligner le combat de sa vie : la reconnaissance de l'Agriculture Biologique au niveau national. En effet, il fut l'un des fondateurs, de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique dans les années 80 puis son président. Aujourd'hui cela représente plus de 10 000 fermes, 90 associations adhérentes, 400 salariés. Il a été le rassembleur de chaque région pour sortir la Bio de sa marginalisation.

Motivé, convaincu et cherchant le consensus il a été un artisan du développement et de la reconnaissance du cahier des charges du logo AB, que tout le monde connaît aujourd'hui, son modèle agricole ambitieux, responsable et pourvoyeur de richesses sociales, environnementales et de santé publique.

Je le remercie profondément des sacrifices qu'il a du faire pour mener de front son domaine viticole, ce combat politique et sa vie de famille.

Il y a dans la vie des combats que certains disent perdus d'avance, lui était de ceux qui ne baissent pas les bras, nourri par de grands humanistes qu'il côtoyait souvent et qui l'ont beaucoup aidé, comme Stéphane Hessel, Pierre Rabhi, Claude et Lydia Bourguignon, Xavier Flavin, Edgar Morin, Suzanne Michon et bien d'autres. Le Ministre de l'Agriculture Philippe Vasseur nous a envoyé une lettre de condoléance saluant son courage et son combat pour l'environnement et contre l'avidité de certains grands groupes. »

Julien Guillot

Edouard, Auguste et Léandre Guillot se joignent à ces différents hommages.

"Il m'a appris :

Le travail bien fait avec le respect de l'humain et de l'équipe.

La vigilance du Feu.

Le premier pied dans le spectacle pour les décors.

Les étés de mon enfance

Pour le son et lumière à peindre des canons.

Pour le Théâtre Mère Folle à découper un échiquier géant.

Pour les « 1er janvier Lecarpentier » avec une lampe à pile et un morceau de crépon.

Le poids de l'histoire, souvent...

L'amour de l'histoire : chaque petit caillou est important.

À tailler les vignes et les rosiers de Mémé.

Il m'a souvent dit : « Savoir d'où on vient pour savoir où on va »

Il m'a appris

Le judo et ses valeurs (respect de l'adversaire, contrôle de soi, modestie, politesse, amitié, courage et honneur) (Merci aussi à Lucien Roux et au Judo Club de Lugny)

À bricoler sous le hangar : une petite planche, 3 bouchons, 4 petits bouts de bois, 8 petits bouts de ficelle, quelques clous, et le jardin d'enfants existait pour mes petits cailloux.

À garder la tête haute quand d'autres changeaient de trottoir (Merci Maman, Rachid, Yeshim, Elodie et Élise). Nous étions les « différents »

À être honnête "Tant que tu es droite dans tes bottes personne n'a rien à dire donc personne ne peut t'arrêter dans ton projet"

À connaître les essences et les feuilles des arbres

L'amour des objets, du savoir-faire, du geste

Le musée de l'Outillage, encore une activité d'été avec Maman et mes frères : sortir les 3000 outils sur le parking, les dépoussiérer, vernir puis la remise en place sous surveillance de Mémé Maman qui faisait de très beaux cartels, qui je crois sont encore là.

Grand regret : 4000 photos + interview sonore de Mémé, à ce sujet par Fourmi Marion et moi qui se sont perdus ??

À écouter les étoiles et regarder le vent

À écouter les nuages et regarder la pluie »



Lucie Guillot



" Je voudrais rendre hommage à mon compagnon Alain Guillot , avec lequel j'ai eu la chance de partager 13 ans de bonheur et qui est décédé le 23 Avril 2023.

Il a été toute sa vie un défenseur de la BIO, un homme passionné par son métier, un homme au grand cœur qui aimait partager son savoir et sa passion du vin.

Il était très fier de préparer avec son fils Julien les 70 ans de l'agriculture Bio du domaine Familial qui aura lieu en 2024.

Très impliqué aussi dans la vie du village en tant que pompier volontaire pendant 25 ans, Alain s'est aussi beaucoup investi auprès de l'école de Cruzille lors des spectacles "son et lumière" de 1986 à 1990.

Merci pour tout le bonheur que tu m'as donné; tu es et tu resteras toujours dans mon cœur."

Nicole Panigot

RÉTROSPECTIVE 2023

Samedi 7 janvier

Vœux du Maire 2023



En présentant ses vœux, samedi soir aux Cruzillois, le maire Gilles Charpy-Puget a dévoilé sa feuille de route pour l'année 2023.

En ce début de soirée dans la salle communale « le club », après 2 ans de vœux virtuels, le maire et son conseil municipal ont accueilli la population de la commune pour la cérémonie des vœux. La nouvelle équipe a été présentée, pour la première fois, aux personnes présentes.

Après avoir remercié les associations et le personnel communal qui ont œuvré tout au long de l'année pour que le village soit dynamique et accueillant, Monsieur le Maire a particulièrement félicité la petite équipe qui est à l'origine du bulletin municipal 2022 toujours aussi remarquable.



Dans son discours, il a ensuite fait le bilan de l'année écoulée et présenté les projets pour 2023.

L'assemblée s'est ensuite retrouvée autour d'un apéritif dînatoire.

Début Janvier

Le père Noël est passé chez les anciens ...

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prépare la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Quelques membres du CCAS se sont réunis à la mairie pour organiser la distribution des colis de Noël aux « seniors » de la commune.

Une trentaine de colis seront distribués cette année, à ceux qui ne sont pas venus au traditionnel repas qui a eu lieu le 20 octobre, au restaurant La Fleur de Lys de Cormatin.



L'accueil réservé aux bénévoles est toujours très sympathique, c'est aussi l'occasion de prendre des nouvelles et de passer un bon moment d'échanges.

RÉTROSPECTIVE 2023

17 Février

Collecte alimentaire

La collecte alimentaire organisée en ce début d'année par les membres de l'action sociale de Cruzille, pour l'association Économie-Solidarité-Partage de Tournus a pris fin le 17 février.

Le fruit de cette récolte a été apporté à l'épicerie solidaire Le caddy Fleury, à Tournus. L'équipe de bénévoles a été fort agréablement surprise de cette initiative et ravie par ces dons en cette période difficile pour beaucoup.

Un grand merci à tous pour votre générosité !



8 Mai

Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie qui s'est déroulée ce 8 mai commémore le 78e anniversaire de la victoire de 1945 et rend hommage à tous les combattants qui ont donné leur vie pour la France durant ces années de guerre.

Elle est également un hommage que la Nation doit à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité puis en témoignant au lendemain de la guerre, sont devenus des symboles.

Une trentaine de personnes se sont recueillies devant le monument aux morts de Cruzille .

Après la minute de silence, les personnes présentes ont été invitées à la salle des fêtes pour partager un verre.



RÉTROSPECTIVE 2023

Samedi 6 juillet

Repas du village 2023



Toutes générations confondues, les habitants de Cruzille se sont retrouvés samedi 8 juillet au centre du village, sous le hangar de Gérard Chambard (un grand merci à lui).

L'idée est de rassembler les habitants autour d'un repas en extérieur. Sur une place, des chaises, des bancs et des tables sont mis à disposition et chaque participant apporte un plat et une boisson en vue de le partager avec les convives.

Convivialité, partage de petits plats concoctés par les uns et les autres, échanges et jeux étaient au menu de cette fête, qui s'est déroulée par un temps très chaud.

Nous étions plus nombreux qu'en 2022 puisque près de 100 personnes étaient présentes pour trinquer à l'apéritif offert par la municipalité, pour applaudir les conscrits de la classe en 3 et pour savourer les excellentes et très nombreuses préparations culinaires du buffet improvisé .



RÉTROSPECTIVE 2023

Mercredi 20 septembre

Repas des aînés

Ce mercredi 20 septembre 2023, accompagnés d'une météo quasi estivale, les aînés du village ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale et de la municipalité pour leur traditionnel repas. 25 participants ont eu plaisir à prendre part à cette belle journée .

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" seniors sont venus partager le repas dans le cadre magnifique et reposant du golf de La Salle.

Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, resserrer les liens existants ou en tisser de nouveaux .



En l'absence de Mr le maire Gilles CHARPY-PUGET, la municipalité représentée par Mme Karine RATTEZ, 1ère adjointe, a remercié les participants pour leur présence et leur belle énergie et a conclu son discours par ces mots : " Nos anciens constituent une grande richesse, ils méritent toute notre attention. Bon appétit à tous."

Ce moment festif est aussi l'occasion de faire un petit clin d'œil, rempli d'émotion, à Monsieur Louis LADAME né le 2 septembre 1931 (92 ans), doyen de la table et à Madame Anne BONVILAIN née le 30 août 1923, la nouvelle centenaire de la commune qui réside à l'EHPAD de Flacé.



RÉTROSPECTIVE 2023

Vendredi 13 Octobre

La commune a fêté sa centenaire



Chaque commune porte une affection particulière à celles et ceux qui ont traversé un siècle. Ils ne sont pas si nombreux. Les fêter est l'occasion de célébrer leur longévité et de partager un moment d'émotion.

Madame Anne BONVILAIN, née en 1923, est une magnifique centenaire en bonne forme et intellectuellement toujours aussi alerte. Les membres du Conseil Municipal sont allés lui fêter son anniversaire vendredi 13 octobre dans l'après-midi dans sa petite chambre de l'Ehpad de Flacé.

Le maire Gilles Charpy-Puget a pris la parole pour retracer sa vie :

"Madame Anne BONVILAIN née CHARDONNAY, vous avez vu le jour le 30 août 1923 à Étrigny. En 1928, vous venez habiter OZENAY avec vos parents et votre frère Jean. Vous y fréquentez l'école communale jusqu'au certificat d'études puis êtes scolarisée au collège Saint Jean des Vignes à Chalon-sur-Saône. Vos études sont interrompues par la déclaration de guerre en 1939.

Durant cette période difficile, vous participez aux travaux de la ferme jusqu'à votre mariage avec Lucien BONVILAIN, le 8 novembre 1947 et vous venez vous installer sur votre exploitation agricole située à Cruzille plus précisément au hameau de Sagy. De votre union sont nés 5 enfants : Marie-Thérèse, Renée, Geneviève, Jacques et Colette.

La retraite venue, vous avez pu faire de nombreux voyages et vous vous êtes prise de passion pour la photographie (même numérique... à ce qu'on m'a dit).

Les dernières années à Cruzille, avec Lucien, vous avez participé activement à la bonne marche du club Sainte Geneviève où vous aviez plaisir à vous retrouver pour des activités et fêtes diverses.

Après de nombreuses années passées à Cruzille, avec votre mari puis seule, vous décidez, au printemps 2014, d'intégrer la maison de retraite "les Magnolias" à Charnay les Macon puis 2 années plus tard l'EHPAD "Jacques Chauviré" à Flacé où vous coulez des jours paisibles".

J'ai envie de conclure par ces mots :

"Être centenaire ! C'est cent ans de mémoire, d'histoire, cent ans d'actions ! C'est intrigant, pour nous les non-centenaires ! On se dit que vous devez connaître mille et un secrets et anecdotes plus intéressantes les unes que les autres. C'est autant d'histoires que nous aimerions tellement découvrir et qui pourraient nous permettre de mieux connaître notre commune."

Toutes les personnes présentes ont souhaité à Anne un bon anniversaire. Des fleurs, un châle brodé à son prénom, un livre lui ont été offerts, un gâteau a été partagé, une cocarde lui a été remise.

Anne a écouté les hommages avec attention et humour avant de souffler ses bougies et de boire un petit verre de crémant à sa santé et à celle de tous les Cruzillois.



+ 100 + 100

Depuis le 30 août 2023, Madame BONVILAIN est devenue centenaire. Si cet anniversaire a été un véritable événement, tant il est exceptionnel, avant elle, de mémoire, Cruzille peut se targuer d'avoir connu deux autres centenaires :

Il s'agit de Marie DESPRÉS épouse LÉTOURNEAU et de Marie JACOB épouse LARGE.

Marie DESPRÉS épouse LÉTOURNEAU (1847-1948)



Marie DESPRÉS était née le 14 Août 1847 à St Gengoux-de-Scissé. Elle était la fille de Philibert DESPRÉS cultivateur au hameau de Bonzon, et de Marguerite MICHON. Elle s'est mariée à St Gengoux-de-Scissé le 10 septembre 1866 avec Claude LÉTOURNEAU, cultivateur de Cruzille, né en 1845. Claude était le fils de Joachim LÉTOURNEAU (décédé au moment du mariage de son fils) et de Eugénie BIARD, remariée avec Pierre MARCELAT. Le jeune couple a vécu dans le hameau de Sagy où ils étaient propriétaires cultivateurs. Ils ont eu un fils François LÉTOURNEAU. Marie y a vécu toute sa longue vie. Elle a eu 100 ans en 1947, l'événement a été fêté puisqu'une carte postale la montrant endimanchée, bouquet de fleurs à la main a été éditée.

Marie DESPRÉS alors veuve LÉTOURNEAU est morte à son domicile, à Sagy-le-Bas, l'année qui a suivi son centenaire, le 28 janvier 1948 à Cruzille.

Son fils François, était né le 3 avril 1879 à Cruzille et s'était marié en juillet 1911 avec Marie Françoise LAMBERTET.

Marie JACOB épouse LARGE (1896-1997)

Marie JACOB était née le 7 avril 1896 d'Antoine JACOB, 41 ans marchand de bois à Collonges et de Suzanne BARRAUD, cultivatrice.

Elle s'était mariée le 24 janvier 1914 à Cruzille avec Jean Marie LARGE mort pour la France en 1918 avec qui elle avait eu une fille Andrée (1915-2008). Marie Jacob était alors domestique à Mâcon. La jeune mariée, orpheline, avait juste 18 ans ...

Après l'annonce du décès de son époux, Marie, veuve de guerre, poursuit une partie de sa vie avec sa fille Andrée, toujours dans le quartier de Collonges, probablement dans la même petite maison où Jean, son petit-fils, vivra plus tard une grande partie de sa vie d'adulte. Mais dans les années vingt, on perd sa trace précise, il semble que Marie ait quitté le village, avec sa fille, pour aller trouver des petits boulots...Péronne, Mâcon, Tournus...?

Andrée sera l'épouse de Charles CHAINTREUIL (1912-2002) avec qui elle aura 2 enfants Jean (1947-2019) et Maurice (1951-2009). Marie JACOB est décédée le 16 août 1997 à Pont de Vaux à l'âge de 101 ans.



Si par hasard, parmi vous qui avez lu cette rubrique, vous aviez eu connaissance d'autre(s) centenaire(s) ayant habité dans la commune, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous serions heureux de les honorer et de les présenter aux habitants de Cruzille.

RÉTROSPECTIVE 2023

11 Novembre

Commémoration du 11 Novembre 1918

Honneur à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure

Comme tous les 11 Novembre, Cruzille a célébré, ce samedi, l'Armistice de la Première Guerre mondiale. L'année 2023 marque le 105e anniversaire de l'Armistice signé en 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale.



C'est avec émotion et devant un parterre attentif que monsieur le Maire Gilles Charpy-Puget a lu le message du 11 novembre de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.

Une minute de silence a été respectée après la lecture des noms des soldats de Cruzille morts pour la France pendant cette 1ère guerre mondiale.

Monsieur le Maire a ensuite invité la population à boire le verre de l'amitié à la salle des fêtes.



Le même jour, à la nécropole de Bévaux dans la Meuse, était honoré le soldat **Claude BARBET**, tué à l'âge de 21 ans lors des terribles combats de la bataille de Verdun en Avril 1916.

(Né le 25 novembre 1894 à Bissy-la-Mâconnaise, il est le fils de Benoît Barbet né en 1857 à Lugny et de Marie Mazoyer née en 1867 à Cruzille, tous deux cultivateurs à Cruzille. Il meurt le 4 avril 1916 à Les Monthairons dans la Meuse)

Un coussin de fleurs était déposé par le président du comité de la flamme au nom de la commune de Cruzille avec l'accord de Monsieur le Maire Gilles CHARPY.

Les participants ont eu également une pensée émue pour les 17 autres jeunes garçons de la commune disparus trop tôt.

RÉTROSPECTIVE 2023

Courant décembre

Un nouveau jeu sur l'espace ludique



Un jeu pour enfants était cassé depuis longtemps et avait dû être enlevé.

Depuis la semaine dernière il a été remplacé.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'aire des jeux dispose maintenant d'une petite cabane d'escalade pour les petits.

Le jeu a été financé par la communauté de communes et les travaux ont été réalisés par la société Proludic .

Le site composé de 3 jeux et d'un terrain multisport offre aux enfants de la commune un espace ludique où ils peuvent s'amuser, se dépenser et développer leur créativité.

Si l'ensemble des jeux répond à toutes les normes de sécurité, la surveillance d'un adulte est nécessaire pour garantir un usage en toute sécurité.

Nous vous remercions également de bien vouloir respecter ce matériel pour la sécurité et le bien-être des enfants.

15 décembre

Un beau succès pour le marché de Noël



Le marché de Noël s'est tenu le 15 décembre à partir de 18 heures, place de l'église, un marché de Noël féerique et convivial.

Un public nombreux est venu profiter de la vingtaine de stands d'un marché artisanal et gourmand qui a enchanté petits (en poussette) et grands ...voire très grand : nous avons eu le plaisir de rencontrer le doyen du village monsieur Georges Champlaud, 97 ans, bon pied, bon œil accompagné d'une partie de la famille !

C'est dans une ambiance chaleureuse et empreinte de la féerie de Noël que les décorations, les articles de fête, les

produits du terroir et les fabrications artisanales ont été présentés sous des barnums. L'occasion de trouver, à coup sûr, de quoi habiller son sapin, des idées de cadeaux originales ou de quoi concocter de délicieux festins pour les fêtes.

L'Harmonie de Lacrost venue en force a su recréer l'esprit de Noël en alternant morceaux entraînants et musique de Noël. Un grand merci aux 25 musiciens !

Tout le monde, visiteurs et exposants, est reparti enchanté et content de ce beau moment passé ensemble.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Toutes les associations de la commune ont été sollicitées pour relater leur activité. Les pages qui suivent relèvent de la libre expression et les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. Cependant, les rédacteurs de ce bulletin veillent au respect des règles légales et éthiques. Leur décision de supprimer tout ou partie d'un message ne peut être contestée. Sont notamment exclus de ces pages les propos tombant sous le coup de la loi, les tonalités agressives ou violentes et les insultes.

Association de gymnastique volontaire de Cruzille



Qui aurait cru en 2014 (date de création de l'AGC) que cette association fonctionnerait aussi bien ? Plus les années passent, plus le nombre d'adhérents augmente (17 en 2021, 21 en 2022 et **25** en 2023).

Ce succès nous le devons entre autres à Cécile Cuénot qui dispense les cours à la satisfaction de toutes; de plus, nous sommes vraiment ravies de nous retrouver dans la salle municipale le jeudi matin de 9H15 à 10H15.

Les animations que nous organisons en cours d'année permettent de proposer une inscription annuelle pour seulement 95€.

Pour l'année 2023-2024, nous avons participé au marché de Noël de Cruzille et envisageons au printemps une autre animation dont les modalités ne sont pas encore précisées.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé.

Pour toutes informations, vous pouvez joindre :

Colette au **06 73 18 03 71** ou Marine au **06 22 33 14 36**

Amicale Laïque

Après quelques rares manifestations organisées ces derniers mois, l' Amicale Laïque a proposé en fin d'année un voyage organisé au Marché de Noël de COLMAR.

Toutefois, l'association souffre d'un manque d'effectif et souhaite profiter de cette occasion pour lancer un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient rejoindre l'équipe.

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres, de nouveaux projets, de nouvelles idées, afin de redynamiser et remotiver l'association, **faute de quoi il nous sera difficile de continuer.**

N'hésitez pas à nous contacter.

Stéphanie MOINE (Présidente) : stephanedurand@orange.fr

L' Amicale Laïque de CRUZILLE vous présente à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

JT Sport

L'association JT Sport n'a pas organisé de manifestation en 2023. Nous serons par contre très heureux de vous retrouver en 2024 pour de nouvelles aventures.

D'ici là, nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2024 !

Thibaut Guillemaud

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Cruzille patrimoine

2023 a été une année plutôt paisible.

Sortie de l'hiver : nous avons eu un peu de travail de taille au verger, certains arbres avaient tant porté que des branches avaient cassé !

Notre Assemblée générale s'est tenue au mois de mars, l'occasion de rappeler les valeurs de l'association et son attachement au village.

La p'tite fournée du 22 avril

a été bien appréciée. Les Flamenkuch (*ou tartes flambées salées à base de pâte à pain*) étaient bonnes. Ce fut l'occasion de rencontrer les gens en journée autour du four à pain en activité et de « refaire le monde » .

La production de pommes de notre verger cette année a été réduite à quelques kilos, donc pas de pommes à vendre, pas de jus de fruit à proposer aux villageois ! Il faut dire que les 2 années qui ont précédé nous avons eu de très grosses récoltes, nos arbres avaient sans doute besoin de se reposer un peu...



La marche de nuit du samedi 30 septembre

nous a permis de rencontrer des habitants du village dont quelques nouveaux. La météo était idéale ce soir-là. Une petite troupe mêlant enfants et adultes de tous âges a marché plutôt joyeusement sous la lune qui montait à l'est donnant à nos ombres un aspect fantastique. Même pas peur ! Personne, y compris les plus jeunes, n'a dégainé sa petite lampe, les regards se sont affûtés dans l'obscurité bousculant le vieil adage selon lequel tous les chats seraient gris.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont soutenu, ceux qui ont répondu présents à nos animations et nous espérons que l'année 2024 sera belle de nouvelles initiatives qui pourront embellir la vie à Cruzille.

Claire Cornillon, Co présidente et secrétaire



Marché de Noël 2022

LA VIE DES ASSOCIATIONS

La Cadole des P'tits Loups



" À la crèche, un tout petit doit pouvoir faire sa vie "

Arnaud Deroo

La micro-crèche est ouverte à tous les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus, résidant sur le territoire de la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois ou à ceux dont les parents travaillent à l'IME-ITEP de Cruzille. L'affection, le soin, la présence, le regard, l'attention, le contact, le toucher, l'empathie, la patience, la douceur sont au centre de nos valeurs afin d'accompagner l'enfant vers son devenir.

L'équipe se compose de 5 professionnelles (Nadine, Chrystelle, Rachèle, Isabelle et un technicien de surface).

La capacité d'accueil est de 8 places plus une place d'urgence. Les contrats peuvent être réguliers (1 à 5 journées entières ou demi-journées) ou prévisionnels (selon un calendrier défini par les horaires de travail des parents) ou occasionnels (en fonction des places disponibles).

- **Amplitude d'horaires**

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30



- **Modalités d'inscription**

Pour vous inscrire, vous devez joindre le référent technique afin de convenir d'un rendez-vous muni de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, de votre numéro CAF, de vos numéros de Sécurité sociale, d'une ordonnance d'antipyrétique et d'un certificat de responsabilité civile.

- **Période de fermeture**

1 semaine à Noël, 1 semaine pendant les vacances de printemps et 4 semaines l'été

- **Tarif**

Dans le cadre de la PSU, les repas sont fournis par Bourgogne repas avec le souci de proposer aux enfants des menus variés, équilibrés et adaptés à leur maturité, et les couches proposées sont de la marque Pommette 100% made in France. **Le montant de la participation familiale est calculé suivant les revenus de la famille et le nombre d'enfants en charge** selon des critères établis par la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales).

- **Contact**

Isabelle BARGE (infirmière puéricultrice), référente technique présente les lundis de 14h à 16h et les mercredis de 10h à 16h.

Tel : [03 85 33 27 94](tel:0385332794)

Mail : microcreche@ccmt71.fr



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Auto Cruzille Terre



Les travaux sur le terrain « au murger de roches » avancent, la mise aux normes du circuit est à 80% terminée. Nous espérons obtenir notre certification FFSA en début d'année 2024. (Si la météo nous laisse un peu de répit.)

Actuellement, le club ne se compose plus que de 13 membres, mais la motivation est toujours présente.

Trois commissaires ont été recyclés (dont deux techniques) et une nouvelle commissaire a été formée pour la piste.

Seuls trois membres Cruzillois ont participé au TROPHÉE Rhône Alpes cette saison, dont une féminine en kart 602.

Un pilote a participé au Championnat National KART le 6 et 7 août, à « LA LAUPIE », à quelques kilomètres de Montélimar.

Après de bons débuts en qualification, et une bonne première manche, la malchance est arrivée privant notre pilote d'une grande finale. Il termine toutefois 25^e parmi les 37 meilleurs pilotes nationaux.

Bravo Philippe Jacquet.

Les travaux sur le circuit avancent à petit pas, mais nos efforts ne restent pas vains.

Encore quelques tas de terre à déplacer, deux postes de commissaires à figner, et hop le tour sera joué.

On espère un départ sur les chapeaux de roue pour 2024 et pas d'autres bâtons dans les roues.

Nous remercions tous les bénévoles, les partenaires ainsi que la municipalité, sans qui rien ne serait possible.



Un grand merci pour l'organisation du marché de Noël, nous passons une agréable soirée entourés de nos camarades associatifs et des exposants.

BONNE ANNÉE A TOUS ! Et surtout une très BONNE SANTÉ .

[Le Président Yvon Pourmonet](#)

Le réveil des Combes

L'année 2023 se termine doucement et aura été marquée par une sécheresse qui a un impact important sur le biotope du secteur. Nous avons d'ailleurs aménagé plusieurs points d'eau pour sauvegarder la faune.

Nous avons organisé notre méchoui en juin comme à l'accoutumée à la Cabane de chasse.

Nous faisons un effort plus particulier concernant la sécurité avec la mise en place de miradors permettant des tirs fichants.

Le Réveil des Combes vous adresse ses meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2024.

[Le Président Raymond COLIN](#)

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Chasseurs de Cruzille

Par ces quelques lignes, je tiens d'abord à vous souhaiter une bonne année 2024 au nom de notre association. Notre message principal sera consacré à la gestion des populations de sangliers.

Sans attendre l'ouverture générale de la chasse qui a lieu en septembre – plutôt en octobre chez nous après les vendanges - l'augmentation des dégâts cet été dus aux sangliers a contraint nos chasseurs, après autorisation préfectorale, à devoir intervenir dans la journée dès le mois d'août et ce malgré la chaleur.

Les tirs à l'affût de « gros gibier », y compris renards, ayant quant à eux pu débuter dès le 1er juin. En la matière, il faut savoir que les cotisations qui nous sont légitimement demandées par notre fédération pour indemniser les dégâts sur le département augmentent sans cesse du fait d'une surpopulation générale de sangliers. La facture pour notre association est en particulier passée de 520 euros en 2020 à 1350 euros en 2023 ! Nous réservons les battues aux après-midi des jours non travaillés tandis que vous pourrez croiser quelques chasseurs de petits gibiers les seuls lundi et mardi. Les mercredi (jours de sortie des écoles) , jeudi et vendredi sont des journées sans chasse.



Notre participation à l'embellissement de la commune s'est traduite cette année par la fourniture de graines de jachères fleuries. Et nous proposons à ceux qui le souhaiteraient et disposeraient de parcelles non cultivées, de leur fournir de la jachère faune sauvage...en quantité raisonnable bien sûr!

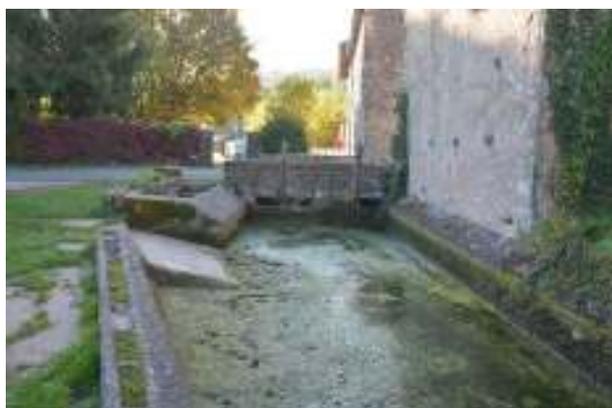
Bonne année à toutes et à tous, Patrice Guillot

ASSOCIATION	CONTACT	Tél	Email
AMICALE LAÏQUE	MOINE Stéphanie	06 82 90 51 32	stephanedurand@orange.fr
AUTO CRUZILLE TERRE	POURMONET Yvon	06 87 12 88 99	yvon.pourmonet@wanadoo.fr
CHASSEURS DE CRUZILLE	GUILLOT Patrice	06 25 63 80 04	kapacefa.guillot@wanadoo.fr
CRUZILLE PATRIMOINE	CORNILLON Claire CREMONA Cédric	06 26 58 76 00 06 16 86 08 34	claire.cornillon@wanadoo.fr cremona@netcourrier.com
C'SA	GUILLEMAUD Clément	06 31 59 63 80	clementguillemaud@orange.fr
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	MOINE Colette	06 73 18 03 71	bernard.moine49@orange.fr
JT SPORT	GUILLEMAUD Thibaut	06 76 89 20 64	thibaut.guillemaud@gmail.com
LE REVEIL DES COMBES	COLIN Raymond	06 73 18 82 23	raymond.colin3@wanadoo.fr



LE DOSSIER

Un village en marche vers un développement plus durable ?



L'été 2023 et le printemps qui l'a précédé, ont marqué nos esprits, et nos corps, la chaleur nous a accablés, toujours plus forte. Comme nous, la végétation, les animaux qu'ils soient d'élevage, domestiques ou sauvages, ont souffert de la sécheresse et des températures très élevées.

Le réchauffement climatique est bien là, hélas ! Alors bien sûr on sait que le sort en est jeté beaucoup plus haut que nous, dans tous les sens du terme, **mais tel le colibri, le petit oiseau qui tente de faire sa part de travail, on ne va pas lâcher**

et on va tenter de ralentir l'inéluctable tapis roulant qui nous emporte. Ici, à Cruzille, dans notre petit village de 264 habitants, des choses se font, des projets se montent, et c'est ce qu'on va essayer de mettre en avant ! Et si, en plus cela donnait au village l'envie d'en faire un peu plus ?

État des lieux

Les différents points publics d'eau au village, lavoirs, fontaines, abreuvoirs, ont vu cette année 2023, leurs niveaux descendre jusqu'à épuisement, le plus souvent.

L'Ail, la rivière qui traverse Sagy a été presque à sec dans sa partie haute pendant près de 2 mois.

Par contre paradoxalement, dans sa partie basse suivant le vallon de Collongette, son lit n'a jamais été sans eau, alimentée comme le lavoir du bas de Sagy (entrée sud) qui a continué à rouler de belles eaux transparentes, même au cœur de l'été.



- Des vendanges de plus en plus précoces
- La gestion de l'eau sur la commune
- Quelles énergies pour nos maisons ?
- La mobilité au village
- Les nouvelles formes d'habitat
- Une commune agricole
- La ferme de Lionel
- La cave coopérative et ses orientations
- Le domaine communal
- La nouvelle gestion des déchets
- Et le château dans tout ça ?
- La protection de la biodiversité



Les vendanges de plus en plus précoces un signe fort du réchauffement climatique

Nous avons retrouvé les dates d'un siècle de vendanges en Saône et Loire de 1923 à 2023 ce qui nous permet d'observer :

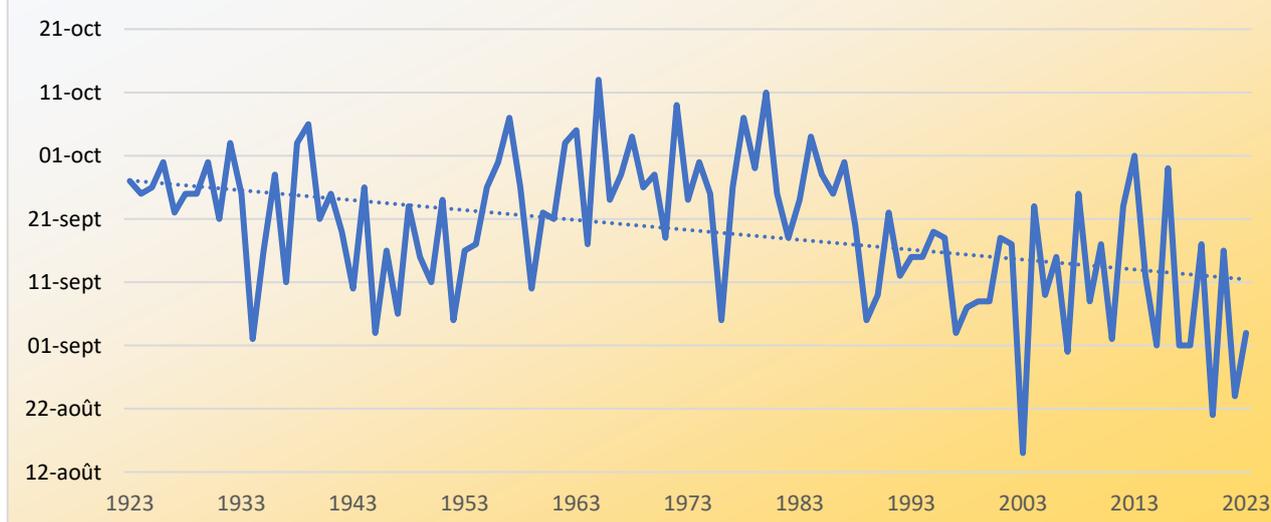
- Un ensemble de vendanges précoces début septembre : 1934, 1945, 1947, 1952, 1976, 1989, 1997, 2011, 2017, 2018. *Ces dates correspondent souvent à des années historiques en termes de vins.*
- Des records de précocité, au XXI^e siècle avec des vendanges fin août : 2003, 2007, 2020, 2022 ...
- Les plus tardives ont débuté la 1^{ère} semaine d'octobre.



Les vendanges records	
2003	1965
15 août	13 octobre



Dates de vendanges - Saône-et-Loire





La gestion de l'eau

Les épisodes de sécheresse récents et la vue des lavoirs à sec nous montrent que l'eau va devenir une denrée rare (donc chère !). La gérer durablement est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité.

“ L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ” (loi du 3 janvier 1992).

■ L'eau naturelle dans la commune : ça coule de source...

Ce sont principalement des sources qui sont à l'origine de l'eau naturelle de la commune.

À Cruzille, plusieurs sources viennent remplir puits, lavoirs, fontaines et les Serves. Les eaux s'écoulent ensuite au travers de propriétés privées et se perdent dans les champs.

Les eaux des sources de Fragnes et d'Ouxy rejoignent la Saône par l'intermédiaire du Grison et de la Grosne.

À souligner que le hameau d'Ouxy n'est toujours pas relié au réseau de distribution d'eau potable. Les 3 maisons du hameau sont alimentées par de l'eau de source.

Le principal cours d'eau traversant notre territoire est l'Ail. Ce ruisseau issu de la source du lavoir de Sagy-le-Haut sort en dessous des maisons Guillot et Guilloux.

Cette année, en septembre 2023, la partie haute (du lavoir de Sagy le haut en passant par le lavoir du moulin Jeandet et descendant jusqu'aux PAV) a été à sec. Une autre source située au-dessus de la maison de Gilles Charpy a continué d'alimenter le lavoir en face de la maison Bonvilain (entrée sud de Sagy) et la rivière dans la vallée.

L'Ail, rivière de première catégorie, est gérée par la société de pêche « les amis de la Bourbonne ».

Selon **Julien Maupoux**, Responsable technique de la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et **Philippe MORIZOT**, Inspecteur de l'environnement au Service Départemental de Saône-et-Loire :



- *Le peuplement piscicole de ce cours d'eau est très dégradé par rapport à sa classification.*
- *La présence de seuils et d'ouvrages divers peut nuire à la continuité écologique (libre circulation des espèces et transport des sédiments). Les travaux visant à modifier le profil en long ou en travers du cours d'eau (recalibrage, reprofilage, etc.) sont également préjudiciables.*
- *Des rejets tels que celui du bassin de lagunage dont le fonctionnement ne semble pas optimal peuvent nuire évidemment à la qualité de l'eau.*
- *La ripisylve (arbres et végétation le long des berges) semble être assez présente, il convient de la préserver, et si possible de la développer, cela contribuera à limiter le réchauffement de l'eau en été.*
- *Il conviendrait aussi de limiter au maximum les prélèvements sauvages, surtout dans une période où les étiages sont et seront de plus en plus sévères.*

Ces perturbations engendrent un réchauffement de l'eau et une perte importante d'habitat pour la faune piscicole. La crise climatique que nous subissons aggrave les perturbations recensées : réchauffement plus important, débit très faible, voire réduit à zéro du ruisseau. Les inventaires réalisés montrent que la truite fario et le vairon sont présents sur Cruzille. Si les densités de vairons sont correctes, les densités de truites fario sont au contraire très faibles. Cette espèce très sensible souffre du réchauffement de l'eau et de la perte d'habitat évoquée ci-dessus .



■ L'eau potable sur la commune

L'eau potable est une ressource rare et qui le sera de plus en plus.

Son utilisation vertueuse va devenir une nécessité.

Répondre à cette problématique, c'est :

1. Contrôler sa qualité en amont.
2. Adopter des modes de consommation raisonnée.
3. Améliorer le traitement des eaux usées.

L'alimentation en eau potable et l'assainissement (collecte et épuration des eaux usées) sont des services publics communaux, placés sous la responsabilité du maire. C'est en mars 1937 que les premières maisons de Cruzille bénéficient de l'adduction d'eau grâce à la création du syndicat intercommunal des eaux (Société de Distribution d'Eau Intercommunale).

Le SMEHM (Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais) est le maître d'ouvrage assurant l'alimentation collective en eau potable des 18 communes adhérentes, avec SUEZ en délégation de service public.

L'eau potable provient des ouvrages du SMEHM comprenant 2 puits complétés en septembre 2023 par un 3ème à Montbellet. Dans son discours, Guy GALEA, président du SMHEM a dit :

« Il est essentiel de rappeler pourquoi le Syndicat Intercommunal des Eaux a entrepris la réalisation de ce puits. Notre communauté était confrontée à la menace de la pollution et de coupures d'eau émanant de l'Agence Régionale de Santé, une situation qui aurait eu des conséquences dévastatrices pour nous tous. Ce puits représente notre réponse déterminée à ce défi, une solution visant à garantir un approvisionnement en eau, sûr et durable pour notre collectivité ».

1. Le contrôle de la qualité de l'eau du robinet

L'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent qui comprend à la fois :

- La surveillance exercée par le réseau responsable de sa production et sa distribution. (SUEZ)
- Le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. (ARS)

[Les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l' ARS sont affichés en mairie.](#)

2. Comment économiser l'eau ?

Nous pouvons agir à notre niveau, en adoptant des **écogestes** :

- Couper l'eau des robinets lorsque l'on fait autre chose.
- Prendre une douche courte plutôt qu'un bain.
- Choisir des lave-vaisselle et lave-linge économes.
- Mettre en marche son lave-linge ou son lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins.
- Utiliser un récupérateur d'eau de pluie pour jardiner ou laver sa voiture.
- Éviter les fuites, les réparer et entretenir ses canalisations.
- Réguler le débit de ses robinets en ajoutant des mousseurs.
- Chasser moins d'eau dans les toilettes ou utiliser des toilettes sèches.
- Quand vous ouvrez un robinet d'eau chaude, récupérez l'eau froide du début pour arroser vos plantes d'intérieur.

Ces astuces peuvent paraître simples, mais seront très efficaces si tout le monde les applique. Cela permettra de réaliser une réelle diminution de votre consommation d'eau potable, et donc de votre facture d'eau.



Voici un tableau qui reprend les consommations d'eau des ménages selon leurs utilisations.

Usage	Consommation (en litres)	Usage	Consommation (en litres)
WC	de 6 à 12	Vaisselle	de 10 à 30
Douche	de 30 à 100	Lave-vaisselle	de 30 à 40
Bain	de 75 à 200	Lavage d'une voiture	environ 200
Lave-linge	de 80 à 140	Arrosage du jardin	1000-2000 par heure

3. Traiter les eaux usées

Le **SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Mâconnais est compétent en matière d'assainissement collectif (collecte, transport et dépollution) sur le territoire de 6 communes : Bissy-la-Mâconnaise, Burgy, **Cruzille**, Lugny, Montbellet, Saint-Gengoux-de-Scissé.

Le **traitement des eaux usées** consiste à **épurer l'eau usée** dans le but de **préparer son retour** vers le **milieu naturel** ou sa **réutilisation**. Les matières solides et les substances dissoutes sont éliminées. Cette épuration permet de moins polluer le milieu aquatique dans lequel est rejetée l'eau.

Il existe deux types d'organisation d'assainissement :

- **assainissement collectif** : ce type d'assainissement est mis en place si les habitations sont proches les unes des autres. Une fois que les eaux usées sont récoltées, elles sont transportées jusqu'à une station de traitement : la **STEP de Cruzille** (Station d'Épuration) située sur la route de Collongette.

Dans le rapport annuel , il est dit que pour l'année 2022 :

- *Le lagunage présente une activité biologique soutenue malgré une arrivée d'eaux claires parasites permanente.*
- *Le rejet au milieu naturel est de bonne qualité.*
- **assainissement non collectif** : si les logements sont éloignés les uns des autres, alors les eaux sont épurées directement sur place, pour des raisons économiques. C'est le cas pour Fragnes, Ouxy et la maison située 520, route de Martailly.



■ L'eau gratuite sur la commune : l'eau de pluie

L'eau qui tombe du ciel est gratuite et saine. Installer un récupérateur d'eau de pluie est une solution pratique pour des usages **ne nécessitant pas d'eau potable** comme l'alimentation de vos toilettes, de votre machine à laver, l'arrosage du jardin, le nettoyage, etc.

Les différents types de récupérateurs d'eau de pluie :

- **Les récupérateurs transportables** : ce sont des cuves de 100 à 1000 litres qui peuvent être placées sous une gouttière. Ils sont faciles à déplacer et s'installent aisément.
- **Les récupérateurs enterrés** : ce sont des cuves enterrées dans le sol d'un volume bien plus important (quelques m3). L'investissement est conséquent.



- **Les récupérateurs intégrés** : Ils font partie de la structure de la maison, en toiture ou autre et récupèrent et stockent l'eau de pluie directement. A prévoir surtout lors de la construction.

Astuce : Utilisez votre ancienne poubelle grise comme un petit récupérateur d'eau.

Quelles sont les aides et les subventions connues ?

1. Vous pouvez bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10% pour tout achat d'un récupérateur d'eau de pluie qui sera installé dans votre résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.
2. L'ANAH (Agence nationale de l'habitat) propose différentes aides financières pour aider les propriétaires et les locataires qui veulent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. Pour l'achat et l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, l'Anah subventionne une partie du montant total de l'installation.
3. Les collectivités locales : certaines communes, départements ou régions proposent des aides financières pour encourager les habitants ou professionnels à réaliser ce type d'initiative. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie ou du conseil départemental pour savoir quelles aides sont disponibles.

Les avantages de la récupération de l'eau de pluie :

- L'eau de pluie est **gratuite**.
- L'utiliser diminue votre facture.
- Récupérer l'eau de pluie permet de limiter les eaux de ruissellement lors des orages.
- La stocker permet de limiter les effets d'un épisode de sécheresse au jardin.



Utiliser l'eau de pluie :

Dans la maison, des dispositifs permettent d'utiliser l'eau de pluie pour alimenter la chasse d'eau des toilettes ou la machine à laver.

Au jardin, en utilisant une mini-pompe, vous pouvez laver une voiture, nettoyer une surface ou arroser vos plantes.

Pour économiser l'eau :

- **Pelouse et gazon** : Tondez haut en été. N'arrosez pas, si la pelouse est devenue jaune, elle repoussera dès l'automne avec les premières pluies.
- **Recyclez l'eau** : Utilisez l'eau de rinçage des légumes pour l'arrosage.
- **Le paillis** : Utilisez vos résidus de tontes pour protéger le pied de vos plantes.
- **Utilisez les dispositifs de goutte à goutte** : reliés au récupérateur, ils diminuent considérablement les volumes d'arrosage.
- **Arrosez de préférence le soir** : L'eau ne s'évaporerait pas inutilement et profiterait mieux aux cultures.
- **Travaillez le sol** : "Un binage vaut deux arrosages". Gardez le sol meuble le plus possible.
- **Soyez attentifs à la météo** : Vous éviterez ainsi d'arroser inutilement avant la pluie.
- **Employez l'eau du puits** : Investissez dans une pompe immergée à installer au fond du puits.
- **Confectionnez des cuvettes** : Autour des plantations, elles retiendront l'eau d'arrosage.

Source et plus d'informations sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/eau-ressource-a-preserver>



L'énergie pour nos maisons

Les chauffer, les isoler du froid, du chaud, les alimenter en électricité...



Le bois :

Il était très utilisé pour le chauffage, du fait de l'existence des affouages. L'affouage est un droit ancestral qui donne encore possibilité aux habitants, de Cruzille en l'occurrence, de couper leur bois de chauffage dans les bois communaux (*moyennant le paiement de la taxe de 50€*).

Si cela permet d'avoir du bois peu cher, il faut par contre « faire sa coupe » : pas simple, car après avoir coupé son bois en forêt, il faudra le transporter (avec remorque et tracteur ou autre), le stocker puis ensuite le débiter et le ranger...

Le nombre d'affouagistes a diminué d'année en année, aujourd'hui il est réduit à une seule personne.

Actuellement, il semble que les gens préfèrent acheter leur bois de chauffage ou des pellets (granulés de bois), les chaudières à bois ayant évolué.

Le fuel domestique : le remplacer, mais par quoi ?

C'est l'énergie la plus utilisée pour le chauffage, mais vu le contexte écologique et la montée des prix, la recherche d'autres moyens est en cours mais lequel choisir ?

Pompes à chaleur ? Géothermie ?

○ Un habitant de Collonges :

"Nous avons depuis 1 an une pompe à chaleur 12kw Air-Eau qui remplace la chaudière mazout, elle ne produit pas d'eau chaude (produite par un cumulus électrique, installé depuis peu avant le changement de chauffage). Depuis son installation nous n'avons pas de problèmes. La rentabilité est concluante, par rapport au prix du fioul. D'après les calculs nous avons économisé 1400 € sur 12 mois pour nous chauffer. C'est bon pour l'amortissement. "

○ Thibaut Guillemaud :

"Je suis plombier chauffagiste. Pour ma maison, j'ai une pompe à chaleur depuis 7 ans et j'en suis satisfait, je chauffe toute ma maison grâce à un plancher chauffant de 200 m² et des radiateurs, le système de PAC produit aussi mon eau chaude. Pour ma consommation annuelle, je dépense environ 1400 €. Prochainement je vais m'équiper de 16 panneaux solaires pour avoir encore plus d'autonomie. En tant que professionnel, j'installe une dizaine de pompes à chaleur par an : aucun de mes clients n'a eu de souci avec ce système qui permet de faire des économies par rapport à une chaudière à fioul. Jusqu'à présent la pompe à chaleur est intéressante au niveau économique mais il ne faudrait pas que le prix de l'électricité augmente."

Thibaut précise que pour la pose d'une pompe à chaleur, la maison doit être éligible (isolation, double vitrage, etc.) et donc qu'il faut, au préalable, procéder à une étude thermique précise auprès de spécialistes.

○ Gérard Chambard :

"La pompe à chaleur que j'ai maintenant (j'en ai eu une autre avant mais elle est tombée en panne.) a été installée en 2015 et entre temps j'ai changé toutes les fenêtres et isolé le plancher du grenier. Résultat : la note d'électricité consommée par la PAC est environ 3 fois moins importante que ce qu'une chaudière à fioul m'aurait coûté."



○ **Gilles Charpy-Puget :**

"En 2007, j'ai installé une pompe à chaleur air-eau à la place de ma chaudière à fioul. J'ai fait ce choix pour des raisons économiques (car le fioul était de plus en plus cher) et pour des raisons écologiques (moins de pollution et moins d'impact pour l'environnement). Avec ce système de PAC, je chauffe tous les radiateurs de ma maison et je produis aussi mon eau chaude sanitaire.

Je fais une économie de 2500 litres de fioul. J'ai fait le calcul, je dépense entre 1000 et 1500€ par an pour me chauffer.

Au jour d'aujourd'hui j'ai diminué de moitié ma facture. De plus, je n'ai rien à faire : elle se régule automatiquement. Seul inconvénient (surtout pour mes voisins) c'est le bruit* qu'elle fait en hiver quand il fait froid et qu'elle doit tourner en continu. Il faut savoir qu'en amont, il y a eu une étude thermique correcte de ma maison et que j'ai bénéficié d'une aide de l'État s'élevant à 50 % du prix du matériel."



*La question du bruit produit par les pompes à chaleur, est évoquée parfois, elle pourrait être source des nuisances pour le voisinage. Les nouveaux modèles installés maintenant doivent être plus silencieux.

L'électricité : l'économiser, la produire...



À Cruzille quelques maisons (voir également maisons début du chapitre) et au moins une exploitation sont équipées de panneaux photovoltaïques.

Claire Cornillon : « Nous avons fait installer il y a 12 ans, 16 m2 de panneaux solaires sur l'un de nos toits, à l'époque nous n'avions pas de proposition d'autoconsommation. Depuis nous revendons à EDF ou ENEDIS notre production qui maintient un rapport annuel de 1000 € environ. À l'installation nous avons eu droit en prime à une toute petite

éolienne, dès qu'elle a été installée sur le toit contre la maison, il s'est mis à y avoir des vibrations qui m'empêchaient véritablement de dormir. Nous avons donc désinstallé la petite éolienne de façon définitive et nous ne saurons jamais si elle aurait été bonne productrice d'électricité. »



La mobilité au village

■ Les transports en commun

Il y eut une époque où il y existait des transports en commun « par chez nous », le plus célèbre étant le Tacot qui a sillonné le Mâconnais de 1900 à 1935. Il servait à transporter les personnes bien sûr, mais surtout, les marchandises dont la plus importante fut le vin. Aujourd'hui, on peut encore voir quelques gares du Tacot, rescapées, transformées en habitations (Lugny, Bissy), voire même encore un peu dans leur jus de l'époque (St Gengoux)... mais les rails (*et les trains, et les voyageurs*) ont disparu.



Depuis, c'est dans la vallée de la Saône qu'il faut se rendre pour gagner un train au départ de Tournus ou Fleurville, quand il y en a, sinon il faut aller au moins jusqu'à Mâcon.

Il existe, c'est vrai, quelques bus qui relient les grandes villes importantes : Mâcon à Chalon en passant par Tournus, Mâcon à Cluny ... sur les grands itinéraires routiers, mais rien par ici ou presque. En dehors des bus scolaires qui assurent les liaisons vers le collège de Lugny, vers les écoles, les lycées, il n'y a plus sur notre petit territoire d'autre transport en commun (*par contre il est possible pour une personne d'emprunter les bus scolaires aux horaires dédiés sous des conditions très particulières : inscription avec ticket acheté en amont, infos 03 79 13 30 03*).

Bref, si on a l'intention de se déplacer, dans notre zone très rurale, ce n'est donc pas vers les transports en commun, qu'on va pouvoir se tourner. Que nous reste-t-il comme alternatives ?

■ La marche et la course à pied

Une façon de privilégier la lenteur, de se divertir, de préserver sa santé, d'approcher la nature de plus près, de découvrir des lieux cachés... mais peu adaptées aux besoins particuliers, elles restent l'une comme l'autre, plutôt des pratiques sportives ou de loisirs. De nombreux groupes, clubs, sections, se sont développés dans les villages du canton et rencontrent un bon public motivé pour marcher ou courir de concert.

■ Le vélo traditionnel et le vélo électrique

Ils permettent de se déplacer un peu plus vite qu'à la marche, avec moins de fatigue quand il y a assistance électrique. L'assistance électrique semble créer une réelle émulation à se remettre en selle chez un certain nombre de gens.

■ Électrique et solaire : Daniel et son drôle de vélo



Premier jour, premier essai à l'Hospitalet du Larzac.

"Mon vélo, baptisé Joshua en hommage à Bernard Moitessier, fait partie des vélos couchés. Le choix fut celui du confort ! Sur ce type de vélo on élimine à peu près tous les problèmes dus au cyclisme traditionnel, dont LE problème principal : les fesses ! Les efforts que l'on peut faire sur les pédales sont beaucoup plus doux. À l'arrêt, finis les problèmes d'équilibre, le vélo est stable.

C'est un vélo électrique équipé d'un différentiel, d'un moteur " Bafang " avec 9 vitesses, et 14 vitesses sur un " Rohloff " (moyeu à vitesses intégrées) à l'arrière.



Le pilotage implique une conjugaison des deux afin de trouver le bon rythme sans faire des efforts démesurés, sans que ni le vélo ni le pilote ne souffrent. Le guidon, lui, est situé de chaque côté du siège et placé naturellement sous les mains. Joshua est équipé également de trois suspensions hydrauliques et de freins à disques. Il possède en plus des freins à mains.

Je l'ai acheté chez un revendeur et fabricant de vélos solaires sur le plateau du Larzac.

(Jean Marie AZAÏS, LIBERTÉ CYCLO SOLAIRE , découvert sur YouTube)

Je peux également emmener du matériel, pour camper et être autonome lors d'une randonnée ou expédition. C'est dans ce but que j'ai acquis ce vélo, car mes projets sont de réaliser de longues randonnées à travers la France. Si je suis en forme et à la hauteur, il va de soi !

Pour l'instant, je dirais que je suis dans les clous, J'ai déjà roulé plus de 15000 km depuis 3 ans avec de grandes randonnées de 400 à 1200 km. La vitesse de ce vélo est fluctuante en fonction du terrain. Sur le plat ou assimilé, je peux rouler tranquille à 25 ou 30 km/h, mais dans les dénivelés importants la vitesse est forcément plus basse. Cependant je tiens à dire que j'ai réussi à grimper partout où je n'arrivais pas avant avec un vélo traditionnel et je ne suis ni jeune ni sportif.

Mon Trike est très bien signalé à l'avant et à l'arrière avec plusieurs feux à éclats colorés et une petite manche à air : les automobilistes sont plutôt bienveillants dans l'ensemble.

Maintenant le vélo est terminé et équipé de panneaux solaires (160 w). Cette alimentation solaire recharge mes batteries en partie, j'en rêvais depuis le début de mon projet, d'abord pour être autonome, mais également parce que c'est bon pour la planète... et en plus pour le fun ! Aujourd'hui, avec mes panneaux solaires et mes deux batteries, j'ai une autonomie de plus de 200 km théoriques. Mon record à ce jour est de 162 km en une journée dont 136 km réalisés avec une seule batterie (au lieu de 75 avant l'équipement solaire). Avec des panneaux solaires plus importants, je pourrais être complètement autonome.

Le but n'est pas de faire des courses chronométrées mais de profiter du paysage, des odeurs, des gens, des rencontres et de tout ce qui s'offre à moi le long des voies vertes et bleues, entre autres. Le vélo actuellement avec le pilote et quelques accessoires indispensables dans les sacoches, pèse environ 140 kg. J'ai acheté une remorque pour répartir l'excédent de poids d'une façon plus équitable et loger le matériel de camping et un minimum de choses indispensables pour voyager.

Aujourd'hui, sauf info contradictoire de dernière minute, mon vélo est le premier vélo solaire du département.

En juillet je suis parti plusieurs fois à travers la France avec tout mon équipement et mon appareil photo pour immortaliser mes rencontres. Avec quelques mois de recul, je constate que dans ce projet, tout est positif.

Celui-ci me tire vers le haut et me fait faire du sport d'une façon très agréable et sans trop forcer. Je n'y trouve que des bénéfices. J'ai hâte de poursuivre mes découvertes à travers la France et ses régions à la vitesse d'un escargot (de Bourgogne) ...



Mon trike et sa remorque "Taïfun"

Par ailleurs, j'ai plein d'amis à travers l'Hexagone, c'est une bonne occasion d'aller leur dire bonjour.

Si ce projet a pris forme, c'est aussi grâce aux conseils et à l'aide de plusieurs personnes ...

À Cruzille, j'ai apprécié ceux de Sébastien Klein (Brevet Cycles, Cruzille).

Il n'y a plus qu'à croiser les doigts pour que l'aventure continue."

Daniel Guilloux



■ Les co-voiturages

On les organise avec des voisins, des collègues, des amis, ou éventuellement par l'intermédiaire d'une plate-forme pour covoiturer avec des inconnus. À la notion de co-voiturage peut être associée l'idée de solidarité, de lutte contre la solitude...

Claire Cornillon : « Moi je vais toujours au marché à Lugny avec mon amie et voisine. Et puis je propose souvent aux copains d'aller au ciné avec moi à Tournus. C'est sympa et ça limite le nombre de déplacements en voiture. »

■ Véhicules électriques

On en voit peu dans le village mais nous avons au moins un artisan électricien, Mr Grézaud au Bourg, qui a son raccordement devant chez lui. La formule est pratique, il a ainsi une petite autonomie pour travailler autour de chez lui, sur de petits trajets. Les principaux reproches relevés tiennent au poids de ces véhicules, à l'énormité de leurs batteries, sans oublier la question de leur recyclage futur.



Pour information : il y a à Lugny deux bornes payantes de recharge sur la place de la Mairie. On entend parler de voitures partagées dans de petites communes rurales...peut être un jour à Cruzille ?

■ Automobiles hybrides

Elles fonctionnent à la fois à l'essence et à l'électricité, il y en a quelques-unes au village, il semble qu'on en soit aux prémices : cette technologie va-t-elle progresser ?

■ Véhicules thermiques (avec carburant issu du pétrole) ... à bannir ?

C'est avec eux , les plus polluants, que sont parcourus l'immense majorité de nos trajets et c'est eux qui vont devoir disparaître dans la ou les décennie(s) à venir pour laisser la place à des véhicules plus respectueux de l'environnement, plus vertueux, n'utilisant plus d'énergie fossile.

La question se pose au quotidien pour beaucoup d'entre nous pour tous les sortes de déplacements et c'est une vraie question importante pour les véhicules professionnels de tous types.

Patrick Allier : « Il y a 3 ans nous avons deux voitures au diesel que nous avons supprimées. Face à la faiblesse des propositions alternatives de remplacement, nous avons fait le choix d'une voiture Essence Critère 1, afin de pouvoir encore circuler partout en France quand cela nous est nécessaire. »



Les nouvelles formes d'habitat

On en voit quelques-unes poindre ici ou là. Alors on a essayé de recueillir quelques témoignages éclairants.

■ Pascal et Émilie Dutarte (Le Bourg)

« Nous avons démarré la construction en septembre 2015 sous le joug d'une enveloppe économique limitée. Nous y habitons depuis juillet 2016.

Notre maison est construite en brique mono-mur de 25 cm, le plancher est en dalle béton. L'isolation intérieure est en laine de verre et placoplâtre (c'est dommage, mais les autres solutions étaient trop coûteuses pour nous).

Concernant les 9 panneaux photovoltaïques installés en 2018, d'une puissance de 3 kW, ils permettent une autoconsommation la journée (sans stockage, car pas de batteries), avec une revente du surplus de production à EDF Solaire (contrat de rachat de 20 ans).

Pour être francs, si c'était à refaire, nous ne le referions pas car le retour sur investissement est beaucoup trop long, 2 à 3 fois plus que prévu ! Septembre 2018 : l'achat du kWh était à 14 cts pour une revente à 10 cts ! Sept 2023 : l'achat du kWh est passé à 22 cts pour seulement 10 cts de revente ! De plus, l'autoconsommation impose une rigueur d'utilisation des appareils gourmands (lave-vaisselle, machine à laver principalement) qui nécessite une programmation de démarrage, décalée la plupart du temps entre les appareils car l'ensoleillement dans notre région n'est pas mirobolant (contrairement aux chiffres annoncés). La contrainte est lourde donc au final peu satisfaisante.

Pour conclure on peut dire que nous habitons juste une maison "basse consommation" avec environ 2000 € de facture EDF (revente déduite et hors gaz bouteilles bien sûr). »



■ Bénédicte Bonnard (Sagy le haut)



« Un joli terrain à Sagy-le-haut, bordé par un petit chemin de randonnée, il n'en fallait pas plus pour y construire en 2014 une maison en bois, isolée pour partie en laine de bois et en paille. Cette maison est labellisée RT 2020, c'est à dire une construction à énergie positive (utilisation de certains matériaux, réflexion sur l'orientation géographique de la construction, ou encore l'isolation à partir de fibres naturelles).

J'ai fait le choix d'une maison à ossature bois, pour être en cohérence personnellement avec les enjeux climatiques et environnementaux actuels (même si j'aime beaucoup les maisons en pierres).

Il est intéressant de noter qu'une construction en bois nécessite moins d'énergie et génère moins d'émissions de gaz à effet de serre, que le bois est moins polluant que l'acier ou le béton, et deux fois plus isolant que les parpaings. Le bois utilisé est local, venant d'une scierie familiale installée à Saint-Point. La paille vient de Lalheue. Cette maison est chauffée avec un poêle à bois (utilisation environ de 3 stères de bois en 3 ans). Il reste à faire pousser des fleurs sur le toit végétalisé, installer des panneaux solaires (particulièrement pour le chauffe-eau qui à lui seul utilise environ 30% des dépenses en électricité) et réaliser un système de récupération des eaux de pluie pour être au plus près des enjeux climatiques et économiques actuels. »



■ Grégory Perche et Margaux Robin (Sagy le Haut)

« Dans la construction de notre maison bois, nous avons essayé de réduire le plus possible notre impact en limitant au maximum la bétonisation du lieu.

L'isolation principale est faite de paille de riz compressée provenant des champs camarguais, le bois utilisé vient en grande majorité du Beaujolais (et de la Forêt noire pour les poutres). Nous nous chauffons exclusivement avec un poêle à granulés et nous faisons l'effort de nous fournir en granulés français.



L'été, nous laissons l'herbe et les fleurs sauvages pousser, créant ainsi une prairie sauvage bénéfique aux espèces locales. Nous tondons seulement des chemins pour nous rendre au potager et dans le verger, puisque notre terrain est inscrit comme refuge LPO*.

Notre maison n'est pas une maison passive (il nous aurait fallu une VMC double-flux que nous ne voulions pas) mais se montre très économe en énergie grâce à l'isolation très efficace. Dans le futur, nous aimerions nous rapprocher de l'autonomie énergétique (avec des panneaux solaires par exemple). Notre fournisseur d'électricité est ENERCOOP, produisant de l'énergie 100% renouvelable. Pour le potager et le jardin, nous essayons de nous inspirer de la permaculture (une approche visant à produire en imitant la nature, économe en ressource ajoutée et aussi en travail.)"

** LPO : Ligue protectrice des Oiseaux, pour plus de détail se reporter au chapitre « La protection des espaces naturels ou sauvages et de la faune »*

■ Patricia Colin (Sagy-le-Bas)

« En 2015, après le rachat de la maison de ma grand-mère, construite à la fin du 20^e siècle, nous avons décidé mon conjoint et moi de faire des travaux d'agrandissements. Nous avons réfléchi comment faire des travaux en lien avec l'environnement tout en faisant des économies ! Nous avons commencé par changer toutes les huisseries ainsi que la porte d'entrée. Dans la continuité, nous avons fait une isolation par l'extérieur (à base de polystyrène), non pas sur l'extension uniquement mais sur la totalité de la maison. Ceci nous permet de garder la fraîcheur durant les grosses chaleurs, et de moins consommer en chauffage pendant la saison froide. »

■ Le point de vue de Karine Rattiez , architecte, autour des normes des nouvelles constructions

« La tendance du moment est bien évidemment des constructions à faible consommation énergétique. En neuf (comme en rénovation si possible) les pompes à chaleur air/eau sont privilégiées. L'emploi de matériaux bio sourcés est également de plus en plus recherché (si budget) et notamment les constructions en ossature bois et isolation en laine de bois ou mélange bio fibre (coton, lin chanvre) qui ont un meilleur déphasage pour le confort d'été essentiellement.

Les toitures végétalisées sont également demandées pour leur gestion des eaux pluviales, leurs bonnes performances thermique et acoustique, et la restitution d'une surface pour la biodiversité.

La conception elle-même des bâtiments doit :

- tenir compte de l'orientation pour l'optimisation des apports solaires pour l'hiver et les dispositifs de contrôle pour l'été (brise soleil orientable, ombrières etc....)
- limiter les surfaces de déperdition par des volumes compacts
- intégrer des parois à inertie etc...

On doit également intégrer le coût carbone de la construction. Voilà en quelques mots les principes du moment, qui répondent à la nouvelle réglementation environnementale RE2020. »



Une commune agricole : ce qui a changé, ce qui va changer



Au milieu du XIX^e siècle Cruilles avait un très beau vignoble de plus de 200 hectares, mais la crise du Phylloxera approchait, et le vignoble cruillois allait en être victime comme l'immense majorité des territoires viticoles français (et d'ailleurs). Toutes les vignes allaient périr et devoir être arrachées autour de 1890, dans le secteur du Mâconnais.

Il n'y avait plus de travail dans les vignes, la production de vins revenue à zéro, les travailleurs viticoles, propriétaires et ouvriers, ont dû se convertir à d'autres métiers et beaucoup ont quitté

le village, se sont exilés. Les recensements sur le village de Cruilles montrent que la population est passée de 761 habitants en 1836, à 342 en 1911 !

Heureusement, parallèlement, des recherches agronomiques vont aboutir dans cette même période et mettre en évidence que certains pieds américains lorsqu'ils étaient greffés étaient résistants au Phylloxera. Le temps que les replantations s'organisent, on estime qu'entre 1900 et 1911, un beau vignoble était reconstitué.

Cela ne laissera pas beaucoup de temps de tranquillité, puisque la guerre de 1914 arrivait aggravant les conséquences de l'effondrement de la viticulture, emportant les hommes au combat... Pas les meilleures conditions pour faire repartir l'activité dans nos régions ! Même si on sait que le vin fut fort utilisé dans cette triste guerre pour « réduire la peur » de nos soldats !

L'activité agricole, non viticole, a donc pris un peu d'essor par obligation compensant partiellement le manque de production viticole. À Fragnes notamment, la vigne ne sera pas ou très peu replantée et les fermes d'élevage et de polycultures vont se développer.

Après la guerre de 14-18, la viticulture se réorganise totalement avec, dans les années 30, de nouvelles réglementations et une véritable législation viti-vinicole (AOC, zones d'Appellations ...). Les caves coopératives vont s'implanter progressivement, à St Gengoux en 1926, Lugny en 1927, Chardonnay en 1928 etc.

La surface de vigne à Cruilles réduite à rien à la fin du 19^e, remonte au cours du 20^e siècle, pour se stabiliser autour de 160 ha.

Parallèlement, le milieu du 20^e voit le développement de la mécanisation dans les champs et les vignes, et hélas, avec elle, l'utilisation des pesticides (désherbants, insecticides, engrais...) bondit.

■ Domaines agricoles : la coexistence d'agriculture traditionnelle et d'agriculture biologique

C'est au milieu du 20^e siècle qu'une nouvelle exploitation viticole va venir se démarquer des autres, celle de Pierre Guillot qui crée le Domaine des "Vignes du Maynes", en agriculture biologique dès le départ. Il est alors le seul, c'est une innovation !

70 ans plus tard on peut décrire à Cruilles :

- **En agriculture biologique ou en conversion** (environ 27 ha de vignes et 250 ha d'autres surfaces agricoles)
 - Le domaine des " Vignes du Maynes " 10 ha en AB et Biodynamie
 - Le domaine Guillot Broux avec 9 ha en AB et Biodynamie
 - Le Clos des Avoueries (Château de Messey à Ozenay) 5 ha en AB
 - Parcelle entrée sud du Bourg (anciennement D. Chevenet) 0,750 ha en AB
 - Parcelle du Molard (Domaine Boillot de Pommard) 1,5 ha cultivés par Ludovic Guillot en conversion Bio





- L'EARL Baldassini JC : 2,5 ha en conversion Bio
 - La ferme Chevalier à Fragnes avec 140 ha en AB
 - L' ex ferme Champlaud (une centaine d'hectares) reprise en AB par un exploitant d'Ameugny
 - Production maraîchère de Christophe Mermet à Sagy en AB sur 1 ha (dont environ 1000m2 couverts)
- **En agriculture raisonnée ou conventionnelle (environ 147 ha de vignes et 250 ha de terres)**
- Les coopérateurs ou autres viticulteurs environ 104 ha au total
 - Domaine Baldassini JC label HVE* 29 ha
 - Domaine des Carmes Thomas Rattez 11 ha label HVE
 - Domaine de l'Échelette label Terra Vitis** et HVE 4,5 ha à Cruzille
 - Ensemble de terres cultivées ou pâturées, reprises par des agriculteurs différents, (notamment par Nicolas Chevalier de Grevilly, Yohan Lapalus et Stéphane Grozellier de Bissy)



* *Label Haute Valeur Environnementale (HVE) : il doit garantir que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation s'attachent à préserver les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Certification mise en place par le Ministère de l'Agriculture.*



** *Label Terra Vitis : engagement jour après jour pour une viticulture durable et responsable.*



En résumé, on peut décrire à Cruzille sur un total de près de 1100 ha de surfaces :

- environ 170 ha de surface viticole dont 1/7 en culture biologique.
- environ 500 ha de terres agricoles dont près de la moitié en culture biologique.
- environ 350 ha de forêts ou friches et 60 ha de landes.
- environ 40 ha de jardins et potagers et divers.

■ De nouvelles pratiques pour amoindrir les effets du réchauffement climatique ?

- Les cultures associées

Emmanuel Guillot (Domaine Guillot Broux) : " Sur la zone de « la molle pierre » du seigle est associé à la vigne pour réduire l'entrée de la chaleur, semé en juin il se développe les mois d'été et donne un couvert formant paillage, limitant l'érosion du sol, résistant mieux au gel. "

Ludovic Guillot (responsable vignoble du domaine Boillot) : " Sur « le Molard », nous sommes en cours d'expérimentation : le couvert végétal naturel herbacé est laissé un rang sur deux, et sur l'autre rang sont associés des végétaux (blé, vesce, féverole) qui seront travaillés avec un outil très particulier le rolofaca. Ce rouleau va venir écraser l'herbe, la casser, donnant un mulching. Nous recherchons la bonne densité de plantation.

Le domaine pour lequel je travaille ne vise pas de grosses récoltes sur sa partie mâconnaise, il a des objectifs qualitatifs, il mène aussi des réflexions sur comment minimiser l'action des gels de printemps, comment faire évoluer les cépages utilisés ...? "

- Moins de passages dans les vignes

Thomas Rattez (Domaine des Carmes) : " Face au réchauffement climatique, bien sûr, on prend des mesures, moi j'essaye surtout de réduire le nombre de passages mécanisés dans les rangs. Pour les sarments coupés on ne les regroupe plus que tous les 3 ou 4 rangs, ce qui limite le passage des tracteurs. On réfléchit beaucoup aux produits de traitements et à leur application. Avec le label HVE, on a un cahier des charges à respecter. On tente aussi de réfléchir aux transports de vin qui ont un gros bilan carbone, on se regroupe par exemple. "



■ Quelles alternatives pour les engins agricoles marchant au fuel ?

Pour René Grosjean, chef de l'entreprise G.R.V à Péronne : " *les seules alternatives crédibles pour l'heure sont des engins fonctionnant aux carburants issus de la biomasse ou du biogaz, qui sont déjà commercialisés, mais avec un surcoût de l'ordre de 10 à 30 %. Des modèles électriques sont présentés, mais pour l'instant le poids des batteries et l'autonomie limitée sont un frein trop important. Mon entreprise s'intéresse aux modèles hybrides combinant moteur diesel et électrique qui sont plus prometteurs.*

Les constructeurs sont en pratique fortement incités à développer l'éco-conception, c'est-à-dire la conception de machines s'exonérant peu à peu des énergies fossiles."

■ Les enjeux de demain ? par Julien Guillot

Les enjeux de notre agriculture de demain sont énormes face au dérèglement climatique. Les hivers plus doux, l'alternance des excès d'eau, des sécheresses et des canicules, nous poussent à explorer et trouver des solutions novatrices, pour la pérennité de nos domaines viticoles et agricoles.

Sur le domaine des vignes du Maynes nous pratiquons l'agriculture biologique depuis 1954, ce qui nous a clairement permis d'avoir des sols riches en micro-organismes, en vers de terre et en diversité de plantes. La biodynamie, depuis 1998, nous aide aussi à pousser plus loin la brunification des sols et l'enracinement des plantes. Plus la plante développe ses radicelles (petites racines blanches), plus le terroir s'exprime à travers les vins. Mais cela n'est pas suffisant pour contrer les étés trop chauds et secs qui nous attendent, c'est pourquoi j'ai décidé en 2012 de planter plusieurs conservatoires de vieilles variétés de Gamay, de Chardonnay et de Pinot noir.

Les sélections massales sont issues de vieilles vignes plantées avant 1967 (avant les clones) que nous avons observées et annotées pendant 5 millésimes, ceci pour préserver une diversité de variétés anciennes, une diversité génétique indispensable.

Par exemple sur 4000 pieds de pinot noir qualitatif, greffés sur 5 modalités de porte-greffes différents, plus de 300 plants ont été sélectionnés par différents organismes dont le GEST (Groupement d'Étude et de Suivi du Terroirs), la Chambre d'agriculture, les AVBS (Artisans Vignerons de Bourgogne du Sud) suivant les critères suivant :

- Rendement moyen de 50 hl/ha sur 5 ans.
- Résistance supérieure aux maladies telles que mildiou et oïdium et à la pourriture.
- Pas de virus type court noué
- Des plants tardifs qui échappent au débourrement précoce, moins sensibles au gel de printemps (comme celui de 2021 par exemple) et qui mûrissent également plus tard pour échapper aux canicules d'été et seront à vendanger fin septembre.
- Des seuils d'acidité qui permettent des taux d'acidités corrects pour les vinifications.

Les plants traditionnels de notre région, issus de cette sélection, rejoignent ainsi une collection plus vaste qui, nous l'espérons, sera un peu plus adaptée à notre climat actuel. C'est un travail qui se fait sur plusieurs années et nous en avons déjà besoin.

Nous sommes également curieux de tous les travaux en cours dans le monde, sur les cépages résistants aux maladies. La perspective de ne faire que 1 à 2 traitements par an alors que nous avons une moyenne de 10, aujourd'hui, me fait rêver et laisse place à de vrais questionnements sur les conséquences désastreuses de ces derniers sur la santé publique et sur l'environnement avec le tassement des sols, ces centaines de litres de gas-oil brûlés etc.





L'association internationale PIWI I* fait ici un travail remarquable. À voir maintenant si les vins qui en sont issus vont nous plaire. Il y a encore trop peu de vins sur le marché pour avoir un jugement objectif. À suivre...

Ensuite, pour nous protéger des excès d'eau et des canicules, les sols doivent rester couverts. L'enjeu ici est de créer une canopée protectrice qui évite l'évaporation de l'eau indispensable à la vie microbienne et à nos raisins. Avec un mélange composé de plantes pluriannuelles et vivaces qui se caractérisent par un réseau racinaire de différentes profondeurs, nous améliorons la fertilité des sols.

Il y a aussi des légumineuses et des fleurs qui offrent toute l'année des habitats pour les insectes et les organismes auxiliaires tels que les coccinelles. Le travail sur les couverts végétaux est une excellente voie qu'il faut adapter à chaque type de sols, à chacun de faire ses expériences et de les partager. (Voir le site de l'institut Français du vin : <https://www.vignevin.com/article/engrais-verts-viticulture/>)

Par ailleurs l'agroforesterie est aujourd'hui un sujet que nous commençons à aborder sérieusement. Il est vrai qu'il n'y a pas mieux qu'un arbre pour nous mettre à l'abri du soleil brûlant. À nous de trouver les bonnes compatibilités arbres/cultures car nous le savons tous, certains arbres sont des concurrents directs comme le chêne avec la vigne, tandis que d'autres au contraire sont très compatibles. Dans quelques années nos palissages changeront sûrement. Certains iront sur des plantations en densités serrées sur échelas très haut (une plantation réussie de syrah à Mancey est remarquable), d'autres iront sur des vignes hautes et larges avec une grande bande de couverts végétaux. Là encore les choix seront propres à chacun et en fonction d'une législation encore au balbutiement de ces métamorphoses.

Pour la question des nouveaux bâtiments construits en 2017, nous avons tenté l'autonomie électrique avec 400 m2 de photovoltaïque en autoproduction et en revente. Entre 80 et 100 000 kW/an y sont produits. Comment stocker cette énergie non consommée ? La question reste ouverte, pour l'instant c'est EDF qui en profite. Les discussions sont toujours animées sur les batteries, le recyclage, l'énergie active et réactive.**



L'eau est également un sujet important, nous avons des réserves d'eau de pluie qui couvrent 60% de nos besoins, c'est insuffisant car nous savons tous que les décennies à venir vont nous apprendre à stocker l'eau pendant qu'il y en a, et parallèlement, à l'économiser le plus possible avant les périodes de sécheresse. Pour mémoire, Sagy est une ancienne cité lacustre.

Le dernier point sur lequel nous travaillons est notre bilan carbone, à travers la démarche de la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), et la comptabilité CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) qui se profile comme une comptabilité d'avenir et vertueuse. Si certains points semblaient utopiques, il y a quelques années, ils sont déjà devenus cruciaux pour nous. Ils sont vitaux pour les générations à venir, qui auront encore plus besoin de solutions pérennes que nous.

L'occasion ici de rappeler l'adage de Lamartine : « Les utopies d'aujourd'hui ne sont que les vérités de demain », alors explorons toutes les possibilités et partageons nos expériences.

*PIWI International : C'est un groupe de travail international pour la promotion des cépages résistants aux champignons, fondé en Suisse en 1999 à l'initiative de Pierre Basler.

<https://piwi-international.org/fr/a-propos-de-piwi/raisins-piwi/>

** Pour le stockage de l'énergie solaire, visitez le site <https://www.energiestro.fr/>



Ferme CHEVALIER Lionel à Fragnes



Lionel a repris la ferme de ses parents en 2000. Il est en Agriculture Biologique depuis 8 ans. C'est un choix de conviction. Il exploite 140 ha, dont 100 ha en herbes et 40 ha en prairies ou cultures (blé , tournesol, colza, petit épeautre, féverole, et pour les animaux du mélange de céréales...). Outre ses terres, Lionel exploite un troupeau de 40 vaches allaitantes (Charolaises et depuis 2023 Aubrac) qui passent 8 mois en extérieur. Elles sont rentrées 4 mois d'hiver où elles sont nourries exclusivement de fourrage sec.

■ La commercialisation

Lionel explique que le contexte actuel n'est pas très favorable à la viande issue du bio, ni aux céréales car le consommateur n'est pas au rendez-vous, la consommation n'a pas suivi l'objectif de conversions des producteurs, de ce fait une bonne partie de ses bêtes partent à l'engraissement en dehors de la filière biologique et c'est une toute petite partie de sa production qu'il commercialise, en vente directe, en produit bio. C'est le paradoxe.

■ Le travail en agriculture biologique

Pas facile de faire décrire à Lionel son travail en agriculture biologique, en voici à peu près les grands traits :

Pour faire simple, on fait du global, comme il y a peu de solutions pour pallier les difficultés, il faut faire beaucoup de prévention.

Les produits qu'il utilise en agriculture biologique sont le fumier (d'où l'intérêt de la polyculture où le sol nourrit les bêtes, les bêtes nourrissent le sol), le carbonate de calcium et le basalte qui apporte minéraux et oligo-éléments. Il n'y a aucun produit de synthèse appliqué au sol. Ce qui fait le plus défaut, c'est l'herbicide, lui substituer d'autres techniques (rotations, travail mécanique du sol, association de céréales, couverts végétaux) c'est compliqué, notamment la météo n'est pas toujours favorable à l'application de ces techniques... souvent, par contre, le traitement des maladies se gère bien.

Actuellement Lionel abandonne des zones accidentées à la friche car les cultiver devient gourmand en temps et surtout en énergie, au prix où est le fuel et le matériel adapté, ce n'est plus la peine !

■ Les zones plus sensibles ou protégées

Les milieux et zones humides ont des règlements particuliers pour les préserver et réduire les impacts liés à l'homme, à la pollution...

Une partie des terres de Lionel est en zone classée « Natura 2000 » lui apportant des contraintes supplémentaires (*mais peu rémunératrices*) dont l'objectif est surtout de protéger certaines espèces animales (*dont le crapaud sonneur à ventre jaune, des écrevisses, des chauves-souris... pour une liste détaillée consulter le site Natura 2000*) et leur habitat.

Le domaine agricole est soumis aux Directives européennes par ses MAE (*Mesures Agro-environnementales*), définies par la PAC (*Politique Agricole Commune*). Par exemple, on ne touche pas aux haies entre le 15 mars et le 15 Août (*cela s'applique théoriquement à tous les usagers !*), mesure favorable surtout à la nidification.



La cave coopérative de Lugny, ses orientations.

Un dossier préparé par Patrick Allier



Notre village a un rapport privilégié avec la viticulture et le vin. Nous avons la chance de nous situer en Bourgogne et plus spécifiquement dans l'appellation Mâcon, deux noms très connus et riches d'histoire, dont nous devons être fiers. Ces deux noms sur une bouteille sont un gage de qualité, il est de la responsabilité des producteurs de savoir en être dignes maintenant et demain.

Depuis environ 70 ans, nous vivons, dans notre village, la coexistence de deux approches du travail de la vigne et du vin, une approche bio indépendante et une plus traditionnelle (cave coopérative de Lugny et autres indépendants).

Les uns se moquant des autres et inversement, il aura fallu attendre les années 2010 pour que ceux de la cave s'aperçoivent que, petit à petit, ils tuaient la poule aux œufs d'or et que les bios ne vivaient plus sur l'héritage, mais se mettaient aussi à évoluer vers la transition énergétique, la bioénergie et la lutte contre le réchauffement de la planète.

En 1972, Le club de Rome, et le rapport MEADOWS nous avaient déjà alertés et parlaient, comme son titre en français le montrait bien, d'une "Halte à la croissance". Il expliquait que le système économique de notre planète allait s'effondrer sous la pression de la croissance démographique et industrielle, à moins que l'humanité ne décide délibérément de stabiliser sa population et sa production. C'était un appel à la croissance zéro.

Des discussions autour de ce rapport ont permis d'affiner ses conclusions et de parler dans un premier temps de répartition inégale, entre le nord et le sud, des richesses pour arriver à cette conclusion : "Consommons moins et répartissons mieux."

Pour nous, Français et Françaises, un certain René DUMONT (ingénieur Agronome), candidat à l'élection présidentielle de 1974, dans son livre " L'utopie ou la mort", parlait déjà de l'obligation de changer notre mode de pensée. Il fallait selon lui quitter une économie de plus en plus productiviste qui ne prenait pas en compte les ressources finies de notre planète. Il a obtenu 1,3% des suffrages et ces idées sont restées lettres mortes pour la majorité des dirigeants et de la population de notre pays et de notre planète.

Le 6ème rapport du GIEC (*Groupe inter-gouvernemental d'experts sur l'évolution du climat*) publié le 9 Août 2023, et plus encore les catastrophes climatiques qui se multiplient ces dernières années sur toute la planète prouvent bien que la poursuite de notre système économique mène au CHAOS. Regardons si, en 2023, notre village de Cruzille a suivi ces injonctions et a commencé ce changement de cap.

Beaucoup de choses sont faites sans que nous ayons mis un nom dessus ou que nous ayons lié ces actions avec une philosophie plus générale de la décroissance, du changement climatique et de la transition énergétique.

Je peux citer dans le désordre : recycleries, vides greniers, circuits courts, utilisation de sites de vente d'occasion, Stop Pub, vélorution (*anagramme de révolution pour désigner le nouvel esprit du déplacement à vélo*), bénévolat, aspiration des diplômés et diplômées à avoir un travail avec du sens même si le salaire est plus faible, aspiration à une meilleure nourriture, aspiration à une vie plus saine etc.



Il ne s'agit pas que d'un effet post-Covid ou d'une mode, mais bien d'un changement d'évolution structurelle et profonde nécessaire si nous voulons que nos enfants et petits-enfants puissent demain continuer à jouir de la convivialité autour d'un verre de Mâcon. Pour bien vivre dans un monde solidaire, comme le dit Jean GADREY, adieu la croissance.

🚩 Comme nous le savons, le groupe de vignerons Bio et biodynamie est beaucoup plus protecteur de la planète, même s'il a encore beaucoup d'efforts à faire pour être dans les clous de la transition énergétique et du réchauffement climatique.

J'ai voulu m'intéresser au groupe le plus important, celui des coopérateurs qui sur les trois sujets : réchauffement climatique, transition énergétique et protection de la nature étaient en 2013, très loin du cahier des charges.

Pour cela j'ai rencontré Monsieur Marc SANGOY, le Président de la cave coopérative de Lugny. Nous avons remonté ensemble le cours des 10 dernières années et analysé le travail effectué.

Marc Sangoy avait été deux années vice-président délégué, sous la Présidence de Michel Baldassini, lorsqu'il lui succéda en 2012. Quelques efforts avaient déjà été réalisés à savoir :

- 1989 Magasin de producteur, circuit court de vente.
- 1992 Première prise de conscience environnementale avec le début de l'enherbement.
- 2001 Premier cahier des charges avec des critères environnementaux, donnant lieu à un paiement différencié.
- 2004 Mutuelle santé pour tous les salariés (obligatoire en 2016)
- 2007 Passage aux bouteilles allégées
- 2011 Traitement des déchets viti-vinicoles en station d'épuration.

Mais il semble que ces changements étaient plus faits pour améliorer la qualité du produit, avec une philosophie productiviste, que suscités par une prise de conscience écologique.

À partir de 2014, une démarche de labellisation de la cave de Lugny « Vignerons engagés développement durable » est validée par au moins 50% des adhérents.

Pour le renouvellement de cette labellisation en 2023, ce sont 80% des adhérents qui sont volontaires. L'objectif aujourd'hui est d'atteindre 100% des adhérents par la discussion et non par une réglementation.

Cette labellisation comprend un slogan : **“Vivre de son produit en laissant une terre d'avenir à nos enfants”** avec une déclinaison en trois volets : Environnemental, Social, et Économique.

Volet environnemental :

- Un groupe travaille sur l'enherbement en collaboration avec la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles) pour favoriser l'augmentation des terres à couvert végétal (environ 80%), permettant ainsi une très forte diminution de l'utilisation des désherbants.
- Le premier domaine Bio de la cave (La croix Salin) a été créé et a vu, en 2020, sa première récolte en agriculture biologique. C'est une révolution dans la pensée de beaucoup de coopérateurs, mais **cela ne concerne que 25 hectares sur 1230 !**
- Une lutte raisonnée est organisée contre les maladies de la vigne et du raisin.
- Convivialité et respect : Un protocole particulier est mis en place pour les traitements près des habitations. Des SMS sont envoyés aux riverains pour les prévenir lors des vendanges ou des traitements de nuit.





Volet social :

- Un document unique est mis en place pour l'inspection du travail.
- L'aménagement des postes de travail des ouvriers est étudié, comme le management des patrons.
- Un protocole de préparation des produits de traitement est instauré pour préserver la santé des utilisateurs.
- Enfin, un soin particulier est apporté pour fédérer vigneron, riverains, marcheurs autour d'un patrimoine naturel commun (inventaire faune flore, cadoles).

Volet économique :

- Les horaires de vendange sont décalés pour avoir plus de fraîcheur dans la récolte et donc une économie d'énergie dans la vinification.
- Un travail concerté avec le BIVB (*Bureau Interprofessionnel des vins de Bourgogne*) se poursuit sur l'empreinte carbone : les bouteilles, plus légères, induisent une baisse du coût du transport (*dans l'empreinte carbone, la production du raisin compte pour 7 %, alors que le transport du vin compte pour 35 %*).
- 2016 Achat de la première voiture électrique pour le service technique
- Travail avec les salariés sur le transport (Co-voiturage)

On peut mettre en avant quelques réalisations à la cave :

- 2017 98% des déchets sont recyclés
- 2019 Élaboration du premier vin sans sulfite. Le toit végétalisé du local commercial a été mis en place, et des panneaux solaires ont été posés.
- 2022 Engagement Responsabilité Sociétale Entreprise (niveau exemplaire)



De cette discussion, je peux dire sans crainte d'être démenti que la cave s'est mise en marche pour augmenter la qualité de son produit tout en essayant de laisser une planète vivable pour les générations futures. La route vers une production entièrement bio et une empreinte carbone proche de zéro est ouverte, mais que de temps perdu, alors que le signal d'alarme avait été tiré dès 1972 ! Il faut donc mettre les bouchées double ou triple, si nous voulons atteindre les objectifs du GIEC permettant de sauver l'humanité.

Que sera la cave coopérative de Lugny dans 10 ans?

J'ose espérer qu'elle sera 100% en Bio, avec une partie en bio énergie et qu'elle aura fortement diminué son empreinte carbone... Mais cet effort demandé à la cave doit aussi être demandé aux autres vignerons et aux clients qui doivent accepter de payer un peu plus cher (environ deux euros) chaque bouteille et se mettre à réfléchir à comment ils peuvent eux aussi protéger la vie sur notre planète.





Domaine communal

■ Un cimetière engazonné : pourquoi ?



Depuis septembre 2019, la commune de Cruzille s'est engagée volontairement dans une démarche "zéro pesticide-herbicide" dans les espaces publics et pour toute la gestion de la voirie.

De nouvelles méthodes de travail sont mises en place pour remplacer les herbicides, comme le désherbage mécanique, thermique ou manuel.

Ainsi, le cimetière du village est maintenant géré sans chimie et a été entièrement engazonné avec un gazon pousse lente

type ray-grass, une des espèces qui résistent le mieux au piétinement, économisant une tonte sur deux ou trois par rapport aux anciennes variétés. Du sedum a été planté entre les tombes. Grâce à l'engazonnement, le désherbage est limité et la végétalisation de cet espace aux surfaces minérales et imperméables, montre des bénéfices :

- **Économique** : entretien réduit à 4 à 6 passages par an, selon les conditions de sol et de climat.

Les allées enherbées seront entretenues par Rodolphe, le technicien communal avec une tondeuse et un rotofil (matériel de la commune).

Un désherbage manuel est pratiqué régulièrement; la 1ère année la commission « cadre de vie » est intervenue 2 fois puis le désherbage s'est espacé les années suivantes.

Dans les fissures ou dans les joints, certaines plantes peuvent se développer d'où l'utilisation de différentes techniques pour les éliminer, qu'elles soient mécaniques (brosses, rotofil) ou manuelles (binette, arrachage).

- **Écologique** : l'engazonnement, source de biodiversité, est une alternative aux pesticides, aidant ainsi à la protection de l'environnement.
- **Esthétique** : plus de nature, de verdure, de bien-être.

Remarque : Une tombe est considérée comme une propriété privée. Le concessionnaire, ou les héritiers d'une sépulture, bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien régulier de leur tombe.

Pour respecter cet engagement écologique, il est demandé aux visiteurs de ne pas désherber chimiquement autour des tombes et de nettoyer la sépulture avec des produits 100% écologiques.

■ Vers un fleurissement diversifié et durable

Marquée par les aléas climatiques de ces dernières années alternant périodes caniculaires et intempéries, la commission cadre de vie, fleurissement a repensé sa stratégie dans ce domaine.

En voici les contours:

- développement des massifs en pleine terre en amenant des notes fleuries.
- sélections d'espèces plus résistantes.
- utilisation de paillage pour limiter l'arrosage et la repousse des herbes.
- arrosage étudié pour réduire la consommation d'eau.

Désormais, le fleurissement se composera de plantes arbustives à valeur décorative que ce soit pour leur feuillage, leur fructification, leur floraison, leur bois décoratif ou leur silhouette.

Une nouvelle stratégie visera à limiter le nombre de points de fleurissements pour pouvoir en augmenter la qualité





Ce large éventail permettra aussi d'avoir un attrait tout au long de l'année et particulièrement durant la période hivernale.

À cela seront associées des plantes vivaces **moins exigeantes en eau** et pouvant rester en place plusieurs années.

Ces plantes seront choisies en fonction de leur capacité à fleurir en abondance, mais aussi pour l'attrait de leurs feuillages tout au long de l'année, afin de former de véritables décors colorés en toutes saisons.

Des plantes à bulbes, comme les jonquilles, narcisses, tulipes ou crocus, viendront à leur tour enrichir ce paysage végétal pour une floraison dès la sortie de l'hiver.

On retrouvera donc des points de fleurissement aux entrées du village et autour des bâtiments accueillant du public, comme la mairie et le club.

Un fleurissement plus durable sera développé sur le reste de la commune. (Fragnes voire Ouxy)

■ Environnement et cadre de vie

La démarche « zéro pesticide-herbicide » dans les espaces publics et pour la gestion de la voirie a modifié la façon de travailler de la commission « **environnement, fleurissement et cadre de vie** »

• Environnement

La communauté de communes possède un broyeur qu'elle prête aux communes qui en font la demande. Rodolphe Meunier en profite pour faire du broyat qui permet de pailler des massifs publics (mais aussi les jardins de particuliers sur demande).



Le point de compostage de la commune **situé au Chanay** permet d'avoir du terreau de façon à préparer les plantations. La commune met à disposition des habitants du village deux fosses pour le compostage : l'une pour les déchets verts (feuilles, herbes, tontes), l'autre pour les branchages.

Une opération « **Nettoyons la nature** » est fixée une fois par an.

Afin de respecter l'engagement « zéro pesticide » dans la commune, nous demandons à chacun d'entretenir devant chez lui (désherbage fleurissement ...) dans le même esprit.

Les membres de la commission prévoient une matinée de désherbage des lieux publics (club, rues, serve, mairie) aidés par des volontaires ponctuellement au moins une fois dans l'année.

Un courrier à ce propos sera mis dans les boîtes à lettres des habitants.

Notre cantonnier Rodolphe Meunier s'occupe en priorité des lieux communaux et **se propose d'aider les personnes âgées à entretenir leur devant de porte.**

• Cadre de vie

L'espace « Liberté » a été aménagé. À côté des terrains de pétanque, un espace pique-nique a été mis en place (tables, bancs, poubelle, gabions), le tour des terrains de pétanque a été végétalisé. Des arbres ont été plantés, ainsi que des plantes grimpantes et des fleurs.

La fontaine et la serve sont nettoyées, selon les besoins, par Rodolphe Meunier.



Pour toute suggestion, remarque, question sur le compostage, le fleurissement et l'entretien de la commune, vous pouvez vous renseigner en mairie.



■ Électricité et économie sur la commune

Comment la commune peut-elle faire des économies d'énergie?

- Dès 2012, le conseil municipal de l'époque avait pris la décision d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 6h00 du matin pour des raisons économiques et écologiques.
- Dernièrement, suite à une proposition du SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire), la commune pouvant bénéficier d'une subvention (fonds vert) va changer des lampes vieilles de plus de 25 ans.

Huit lampes à LED vont être installées prochainement sur la commune, cinq sur la place des tilleuls et trois vers les logements OPAC. Ces lampes nouvelle génération vont permettre de faire une grosse économie d'énergie (et financière en plus).

■ La commune et les énergies renouvelables : qu'est-ce qui change ?

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, portant sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable, vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire français.

○ Que sont les Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAER)? Et à quoi ça sert ?

La loi prévoit que toutes les communes de France définissent des zones pouvant potentiellement accueillir des installations de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, géothermie, biomasse) avec 2 objectifs principaux :

- Sécuriser nos approvisionnements énergétiques
- Atteindre la neutralité carbone en 2050.

○ Pratiquement

□ La commune se voit contrainte de répertorier des endroits qui pourraient convenir au développement de structures de production d'énergies renouvelables (à définir). Aucune exigence n'est formulée sur une taille minimale ou maximale de zone. Nous pourrions identifier des zones sur le foncier privé, comme le foncier public, tout en étant vigilants sur certaines zones à enjeux comme notre site Natura 2000 (cf. *bulletin municipal n°31*).

□ Une question se pose : la commune a-t-elle potentiellement des zones ressources pour implanter des ZAER que ce soit en solaire (photovoltaïque), vent (éolienne), géothermie (puits), méthanisation (résidus agricoles voire viticoles, déchets organiques...) ?

□ Pour parler de ce nouvel enjeu et répondre à toutes les questions qui ne manqueront pas de se poser, une concertation va être proposée aux habitants sous forme **d'une réunion publique courant janvier 2024**.

□ Avant d'envisager des installations collectives, le Conseil Municipal préconise l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.



La gestion des déchets



La gestion des déchets est un enjeu majeur pour notre société, car leur accumulation crée des risques pour l'environnement et la santé publique. C'est pourquoi la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois met en œuvre un plan d'action afin d'améliorer la gestion des déchets sur son territoire.

Afin de faciliter le geste du tri, la com-com a doté en octobre 2023 chaque foyer de Cruzille de deux bacs : un bac jaune pour les recyclables, et un bac gris pour les ordures ménagères.

Une tarification incitative des ordures ménagères sera mise en place. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) permettra en diminuant la quantité de déchets destinés à l'enfouissement de réduire la pollution engendrée et les coûts de traitement.

En d'autres termes, un foyer qui fera des efforts pour réduire ses déchets paiera moins cher qu'un foyer moins vertueux.

■ Bac gris, bac jaune

Dès le 1er janvier 2024, chaque foyer de notre commune bénéficiera d'une collecte de son bac gris une semaine sur deux, en alternance avec son bac jaune.

Le ramassage se fait le **mardi matin** à l'emplacement identifié par un panneau **PR** prévu près de chez vous. Bien entendu, le camion poubelle continuera de s'arrêter aux domiciles des personnes âgées et handicapées.

Les habitants n'auront donc plus besoin de se rendre aux P.A.V **sauf pour le verre**.

Dans le bac jaune, on met uniquement
en vrac, emballages vidés, non emboîtés



Bouteilles, flacons et emballages en plastique - Emballages alimentaires en carton et métal



Papier, journaux et magazines - Contenants alimentaires métalliques et aérosols

Attention ! ne doivent pas être jetés dans le bac gris :
ampoules, piles, batteries, médicaments, déchets électriques et électroniques.
Tout ceci doit être rapporté en déchetterie, médicaments en pharmacie.



■ Gestion des biodéchets

À partir du 1er janvier 2024, une autre mesure rentrera en vigueur : **le tri des biodéchets**. L'objectif étant de ne pas les retrouver dans les bacs jaunes et gris.

En pratique, que sont les biodéchets ?

- **Déchets verts** : tontes de pelouse, de fauchage, feuilles mortes, plantes et branchages.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou épiluchures ou produits alimentaires périmés.

Depuis le 1er juin 2023, il est interdit de déposer vos tontes en déchetterie.

Il existe plusieurs manières de valoriser ce que nous appelons à tort des " déchets végétaux ". Le compostage, le paillage et le mulching en sont de bons exemples. Ils vous éviteront d'avoir à transporter en déchetterie des résidus de jardin qui seront bien mieux réutilisés sur place.

○ Le compost



Réutilisez vos déchets de cuisine, de jardin et de potager en les compostant.

Les déchets organiques sont transformés en terreau par des bactéries ou des vers de terre (lombricompostage).

Mélangez déchets carbonés (branchages) et déchets azotés (tontes, résidus alimentaires), déchets secs et humides.

Remuez régulièrement, et vous obtiendrez au bout de quelques mois de quoi fertiliser vos parcelles de potager.

***Bon à savoir :** Les déchets tels que les restes de repas (hors viandes et poissons), marc de café, sachets de thé, fleurs fanées, ou encore essuie-tout, mouchoirs en papier sont autant de matières qui peuvent être mises dans le composteur. Les restes de viandes et poissons ou os peuvent attirer les nuisibles. Il est préférable de les stocker dans un bio-seau ou un sac poubelle et les déposer dans le bac gris.*

La commune de Cruzille dispose d'une zone de compost située au Chanay (route de Grevilly). Le compost obtenu peut être redistribué aux habitants, ou réutilisé par la commune pour préparer et pailler ses plantations. Par ailleurs, les foyers qui le souhaitent peuvent s'adresser à la communauté de communes pour bénéficier d'un composteur individuel à tarif préférentiel.

○ Le paillage

Vous pouvez recouvrir le sol de votre jardin ou de votre potager avec des feuilles mortes, des tontes de jardin, des plantes arrachées ou du broyat de bois, pour limiter les effets du gel et la pousse des mauvaises herbes. **Vous utiliserez moins d'eau pour les arrosages** et ce paillis se décomposera lentement pour amender vos plantations.

Le broyage permet de réduire le volume des branchages :

Il peut se faire à l'aide d'une tondeuse pour les petites branches souples et les plantes.



Pour les autres types de déchets verts (branches, tailles de haie...), la Communauté de Communes met à disposition gratuitement un broyeur à végétaux auprès de ses communes volontaires. Les habitants peuvent se rapprocher de la mairie pour connaître les dates d'intervention du broyeur intercommunal.



○ Le mulching



Quand vous tondez votre pelouse, vous pouvez laisser vos résidus de tonte sur place si vous disposez d'une machine équipée d'un kit mulching.

Il s'agit le plus souvent d'une lame spéciale et d'un dispositif pour boucher la sortie d'herbe. La tonte est alors finement broyée et se décomposera sur place pour servir d'engrais.

Cela évite de devoir récupérer et transporter vos tontes au fond du jardin et vous fait gagner un temps précieux. Par contre, n'attendez pas que l'herbe soit trop haute !

Source et plus d'informations sur <https://maconnais-tournaigeois.fr> (déchets verts et biodéchets)

■ Poules et poulaillers

Quelques poulaillers existent déjà dans la commune, certains depuis si longtemps, qu'il semble qu'ils aient été toujours là. (l'un d'entre eux à l'entrée sud de Sagy)

C'est une solution très pratique pour se débarrasser d'un grand nombre de déchets alimentaires.

Et puis bien sûr cela permettra d'avoir des œufs frais de poules pondeuses dont on connaîtra exactement la nourriture.



Un exemple intéressant :



À Lugny, un poulailler partagé existe depuis 3 ans, sur un terrain mis à disposition par l'une des membres.

Ce groupe informel nommé " Les cocottes du moulin " est fait de 7 personnes qui se partagent les jours de la semaine pour aller donner à manger aux poules et entretenir les lieux.

Chacun récolte à son tour les œufs pondus par la dizaine de poules environ.

Ce poulailler est entouré d'un fil électrifié (pour empêcher l'intrusion des renards, fouines etc.) et l'abri des poules se ferme et s'ouvre à la lumière du jour.

Il a fallu aussi installer une mangeoire à pédale pour éviter les rats, il y a un arbre au moins pour donner de l'ombre. Il paraît que l'ensemble fonctionne plutôt bien. C'est l'occasion pour les gens du groupe de se retrouver de temps en temps.

Enfin l'endroit est bien apprécié des enfants, même des classes viennent y faire de petites visites.

(D'après le témoignage de Françoise Carraud)



Et le château dans tout ça ?

(Propos recueillis par Claire Cornillon, d'après les témoignages de personnels)

Le château de Cruzille est depuis la fin de la 2ème guerre mondiale un établissement de soins. Après nombre de changements et évolutions, régi maintenant par la Mutualité Française, il est Institut Médico-Éducatif et ITEP (Institut Éducatif Thérapeutique et Pédagogique) et accueille environ 110 jeunes actuellement.



L'établissement fonctionne en dispositifs d'accompagnement, et il est inscrit dans plusieurs démarches de développement durable.

■ Des améliorations des bâtiments ont été réalisées

- Isolation : des combles, des dalles en sous-sol et extérieur, remplacement de toute l'isolation des canalisations de chauffage.
- Éclairage : remplacement de l'ensemble des projecteurs extérieurs par des projecteurs à led et extinction quand l'établissement est fermé.
- Huisseries : 95% des fenêtres sont à double vitrage.
- L'eau : les douches ont été équipées de robinets à temporisation afin de l'économiser.

■ Des améliorations du mode de chauffage en cours

Les chaufferies sont équipées de régulation avec horloge pour l'abaissement nocturne et les temps de fermeture de l'établissement. Le château est actuellement chauffé au fioul. Des études sont menées pour passer à une autre énergie.

■ Les projets qui impliquent les jeunes

L'équipe des enseignants du château mettent chaque année des projets en place pour sensibiliser les enfants et les jeunes accompagnés :

- Projet « Nettoyons La Nature » en collaboration avec des classes des écoles de Viré/Azé et aussi avec la commune de Cruzille.
- Des activités éducatives et artistiques sont organisées à partir de matières premières recyclées et récupérées : bois pour confectionner des planches à découper, carton, tissus, et multiples supports pour des créations.

■ La restauration collective

Des changements sur le plan alimentation ont été opérés par la cuisinière en accord avec la loi Egalim*.

■ Le traitements des déchets :

Le tri est fait selon les consignes du Conseil Départemental.

Avec son accompagnement, des composteurs avaient été mis en place mais ils ont été rapidement envahis par des rats, et après dératisation, les composteurs ont été supprimés.

* *la loi Egalim, appelée aussi loi Agriculture et Alimentation (2019-2023), a pour objectif de rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et d'œuvrer pour une alimentation saine et durable, elle s'appuie sur 5 grands principes :*

- *Des approvisionnements plus durables et de qualité*
- *Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire*
- *Une diversification des sources de protéines*
- *La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques*
- *L'information des convives*



La protection de la biodiversité : de la Nature et de ceux qui la peuplent

On utilise le plus souvent le terme de Biodiversité. Voici une définition donnée par l' Office français de la biodiversité :

« La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants (micro-organismes, végétaux, animaux) ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. »



Parler de biodiversité, c'est donc parler vie animale, vie végétale, interactions entre les deux. Hélas la biodiversité s'est appauvrie en raison des activités et actions humaines, des effets des traitements et nuisances de tous ordres, un peu partout, et donc dans et autour de notre village également.

Dans le lit de nos deux rivières (l'Ail et le Grison) petite vie aquatique et poissons se font rares.

Un certain nombre de mesures sont mises en place pour tenter de ralentir cette « hémorragie » dont le classement de zones sensibles (Natura 2000 et ZNIEF), notamment à Cruzille sur le thème : « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunysois » (*sujet largement évoqué dans le Bulletin N° 31 de 2016*).

L'inventaire naturaliste de Cruzille a été organisé en 2020 par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui avait convié tous ceux qui le souhaitaient, à y participer. Un document de synthèse a été rédigé mettant en évidence les animaux recensés sur la commune (*Voir Dossier Bulletin N°35 en 2020, et document LPO consultable en mairie*).

L'inventaire avait été limité aux espèces animales, on peut imaginer qu'un inventaire des espèces végétales serait très intéressant mais qui pour le prendre en charge ?

■ Inscription d'un terrain en tant que refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Un témoignage de Gregory Perche et Margaux Robin (Sagy-le-Haut)



« Nous avons, dès notre arrivée, inscrit notre terrain en tant que refuge LPO. Tout le monde peut inscrire un lieu dont il est propriétaire (ou locataire) que ce soit un balcon ou des hectares de forêts (le verger conservatoire de la commune pourrait par exemple en devenir un !). Pour cela, il suffit de payer l'inscription (35€/an) permettant de recevoir un « kit de refuge » contenant un abri à oiseau, ... Pour les parcelles concernées, il faut aussi s'engager à y interdire la chasse pour protéger la biodiversité. Par cette démarche, nous souhaitons

soutenir la LPO et ses actions et mettre un maximum de chose en place chez nous pour protéger la biodiversité. Il y a plus de 11 000 refuges en France représentant plus de 22 000 hectares.



Dans la partie refuge nous avons le projet d'installer plus de nichoirs (notamment pour les chouettes), de participer au printemps à une journée pour compter les oiseaux et identifier les différentes espèces présentes sur notre terrain mais aussi d'installer des abris pour les hérissons. Un véritable problème sur notre terrain est la prédation des chats domestiques et haret*. Nous allons essayer de protéger au maximum les nichoirs et points de nourriture. »

**Le chat haret, ou chat errant, est un chat domestique, retourné à l'état sauvage ou semi-sauvage, par le phénomène du marronnage (phénomène par lequel des animaux domestiques relâchés ou échappés forment des populations vivant partiellement ou totalement à l'état sauvage.*

Source : <https://www.techno-science.net>

■ Les abeilles et les ruches

- **Apiculteur passionné d'abeilles** par [Julien Scarpitta](#)



« J'élève des colonies d'abeilles pour en récolter le miel principalement, mais aussi d'autres produits de la ruche comme le pollen, la propolis* et la cire. Une dizaines de ruches sont sur la commune, d'autres dans les communes environnantes.

Cruzille a l'avantage d'avoir une grande partie de ses cultures pratiquées sans intrants chimiques, auxquels les abeilles et insectes en général sont très sensibles. Elle bénéficie aussi d'un bocage riche avec des prairies et haies qui apportent des ressources intéressantes pour un bon développement des colonies.

Nous pouvons à notre niveau faire des petits gestes pour aider les pollinisateurs, comme laisser dans son jardin des espaces de nature en friche. Il est aussi intéressant de laisser monter des haies pour offrir des abris, des protections et de la nourriture aux insectes et à la petite faune sauvage."

**La propolis est faite par les abeilles avec la résine des bourgeons de certains arbres et arbustes. Elle a plusieurs utilisations dans la ruche dont assainir, protéger, embaumer un intrus dans la ruche.*

- **Récit d'une aventure malheureuse et douloureuse** par [Damien Vernochet \(Sagy-le-Haut \)](#)

« À mon arrivée à Sagy en 2007 j'ai installé un rucher dans mon terrain. Titulaire d'un BPREA Apiculture, j'ai géré des ruches d'abeilles noires le plus naturellement possible, sans transhumance.

Les récoltes de miel toutes fleurs se suivent mais ne se ressemblent pas. La météo joue un rôle prépondérant dans la qualité et le goût chaque année. Les pertes hivernales sont compensées par la prise d'essaims printaniers venant du château de Cruzille (pas de ruche dans le secteur à ma connaissance). L'équilibre reste précaire mais fonctionne.



2013, je crois : début de traitement dans les vignes contre la cicadelle ... Les premiers effets sont quasi immédiats, décadence lente et irrémédiable des colonies, et mort violente de mes deux grosses ruches : la totalité des abeilles sont mortes du jour au lendemain !

Depuis ? Les abeilles sont restées très discrètes ainsi que beaucoup d'autres insectes.

L'apiculture qui était pour moi un plaisir, est mise entre parenthèse aujourd'hui. Pourquoi risquer à nouveau la vie de ces insectes ? »